

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL de GRAND POITIERS

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES

GRAND POITIERS  
communauté urbaine





## ABRÉVIATIONS

CEM/CEC/CET	Certificat d'études musicales/chorégraphiques/théâtrales
CRR	Conservatoire à rayonnement régional
CS/CPES	Cycle spécialisé/Cycle préparant à l'enseignement supérieur
DEM/DEC/DET	Diplôme d'études musicales/chorégraphiques/théâtrales
FM	Formation Musicale
GPCu	Grand Poitiers Communauté urbaine
MAA	Musiques actuelles amplifiées
MAO	Musique assistée par ordinateur
PP	Projet personnel

# REGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement et s'adosse au Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) fixant le cadre national de l'enseignement spécialisé auquel sont soumis les conservatoires classés.

Il définit les grandes étapes des différentes formations, les cursus et cycles avec leurs contenus et précise les objectifs à atteindre avec les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation.

Il concrétise les orientations du projet d'établissement dans le domaine pédagogique.

Ainsi, plusieurs cursus différenciés selon leurs finalités, leurs modalités et leurs durées permettent d'ouvrir l'établissement à un vaste éventail de pratiques, de motivations et d'engagements.

L'élève est amené progressivement à développer son autonomie, à formuler ses objectifs et à mener ses projets personnels, dans le cadre d'un cursus général ou d'un parcours personnalisé.



# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

Quelques chiffres  
Missions du CRR de Grand Poitiers  
Disciplines et cours

## PARCOURS D'ÉTUDES

<b>Cadre pédagogique commun (Musique Danse Théâtre)</b>	<b>9</b>
Cycles et cursus	10
Éveil et initiation (danse et Musique)	11
Objectifs généraux (Etudes en cursus et spécifiques)	12
<b>Parcours d'études musicales</b>	<b>14</b>
Introduction	
Cursus instrumental	16
Formation Musicale et culture	23
Département d'écriture et création	26
Cursus de chant lyrique	28
Cursus des Musiques actuelles amplifiées	29
Cursus de Jazz et musiques improvisées	30
Cursus d'accompagnement	31
Cursus de direction de chœur	32
Pratiques collectives instrumentales et vocales	34
Direction et encadrement d'ensembles instrumentaux	38
Accompagnements des élèves	40
Les parcours spécifiques	41
École du spectateur et de la scène	42
<b>Parcours d'études chorégraphiques</b>	<b>43</b>
Introduction	
Choix du parcours d'études et admission	46
Parcours d'études en cursus	49
Évaluation et validation	53
École du spectateur et de la scène	56

## **Parcours d'études théâtrales** **57**

Introduction	
Entrée au Conservatoire et admission	59
Parcours d'études en cursus	60
Évaluation et validation	62
École du spectateur et de la scène	65

### **DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES**

**66**

Classes à Horaires Aménagés (CHA)	67
Filière scientifique et technologique théâtre, musique et danse	69
Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	71
Accueil des personnes en situation de handicap	72

### **INFORMATIONS SCOLARITÉ**

**73**

### **ANNEXES**

**76**

Cursus particuliers : Orgue et Percussion	77
Musique de chambre : Objectifs	78
Cycle III : Le projet personnel	79
Cycle spécialisé/CPES : Le projet personnel	80
CS/CPES : note cadrage concours d'entrée	82
CS/CPES : note cadrage pour le DEM	84

## Quelques chiffres du CRR

1 850  
élèves

du débutant aux Classes préparant  
à l'Enseignement Supérieur

117  
enseignants  
et coordinateurs

en Musique, Danse et Théâtre

33 agents

Direction, Administration, Action Culturelle,  
Médiathèque, Technique, Entretien, Accueil

5 sites

Site Franklin  
Site des Couronneries  
Site des Trois cités  
Site de Bellejouanne  
Site de Migné-Auxances

400 manifestations  
artistiques

Dans des lieux différents avec les élèves, les  
professeurs, des artistes et partenaires invités.

**PARTENAIRES**

Education Nationale . Pôle Aliénor . CFMI . Université . Conservatoires de la région  
Nouvelle Aquitaine . Orchestre des Champs Elysées . Orchestre de chambre de  
Nouvelle Aquitaine . Centres socio culturel/Maisons de quartiers . TAP-Scène  
Nationale . Médiathèque François Mitterrand et son réseau . Musée Sainte-Croix .  
Services Petite Enfance . Associations .  
Dispositifs Joker, Carte et Pass Culture

CONSERVATOIRE  
A RAYONNEMENT REGIONAL  
de  
GRAND POITIERS



# MISSIONS

## du Conservatoire de Grand Poitiers

**Le Conservatoire de Grand Poitiers**, classé à Rayonnement Régional par l'État, est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre.

Attaché au pôle Culture de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, il répond au cahier des charges des différents textes publiés par le Ministère de la Culture.

Lieu ressource de la vie artistique de Grand Poitiers, le Conservatoire a pour missions de :

**Garantir** un enseignement qualitatif auprès des artistes et spectateurs de demain en favorisant le croisement des arts, les parcours diversifiés, l'ouverture sur les nouveaux répertoires tout en s'appropriant la connaissance du patrimoine artistique. C'est à travers l'art et par l'art que chacun se trouve engagé dans un projet collectif de socialisation et de projets de vie artistique du niveau amateur au professionnel.

**Accompagner** chaque élève du cycle spécialisé dans son avenir professionnel en favorisant une orientation pertinente avec des enseignements adaptés, l'appropriation d'une méthodologie constructive, une curiosité culturelle et l'envie de donner le meilleur de soi.

**Participer** au maillage des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, le croisement des publics et la démocratisation de l'accès à la culture.

**Former** les artistes amateurs vers l'autonomie artistique et devenir des spectateurs éclairés, être un lieu de ressources auprès des ensembles amateurs du territoire.

**Continuer** à développer un pôle d'actions artistiques et pédagogiques en lien avec les autres structures et artistes du territoire qui mêlent création, expérimentation, diversification, actions de sensibilisation et développement des publics.

**Aider** à la structuration de la formation professionnelle sur le territoire en lien avec la Région et le Département.

**Soutenir** l'accompagnement de chacun dans sa diversité, sa différence, son orientation et son environnement.

**Constituer** un pôle de ressources pédagogiques et documentaires pour les structures et communes du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu).

# Disciplines et Cours

## VENTS

Trompette Cornet  
Cor  
Trombone  
Tuba Euphonium  
Saxophone  
Flûte traversière/Piccolo (atelier)  
Hautbois  
Basson  
Clarinette

## CORDES

Violon  
Violon traditionnel (atelier)  
Alto  
Violoncelle  
Contrebasse

## VOIX

Filière voix/Maîtrise  
Chœurs et ensembles vocaux  
Chant lyrique  
Technique vocale  
Formation musicale chanteur  
Clavier complémentaire voix

## MUSIQUES ACTUELLES et JAZZ

Guitare et Basse électrique  
Claviers  
Batterie  
Voix  
Histoire de la musique  
Harmonie/composition/arrangement  
Rythmique et culture  
Atelier d'improvisation

## PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestre à vents et percussions  
Big Band Jazz  
Jeune Orchestre d'harmonie  
Orchestre d'harmonie  
Orchestre à cordes  
Jeune orchestre symphonique  
Orchestre symphonique  
Musique de chambre  
Direction d'orchestre  
Ensemble de guitares  
Ensemble de flûtes  
Ensemble de percussions  
Ensemble de saxophones  
Ensemble de clarinettes  
Ensemble de cors  
Bande de hautbois et de bassons  
Ensemble de violons  
Consorts de violes et flûtes à bec

## ACCOMPAGNEMENTS PERSONNELS

Life Arts Process . Sophrologie  
.Maïeusthésie .  
Technique du son et lumière

## Départements pédagogiques:

Accompagnement, Bois, Cordes, Cuivre, Danse, FM, MAA/Jazz, Musiciens intervenants, Musiques anciennes, Musique de chambre, Percussions/batterie, Piano, Pratiques collectives, Théâtre, Voix.

## INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Piano  
Piano complémentaire  
Accompagnement au piano  
Orgue  
Guitare  
Harpe  
Percussions

## MUSIQUES ANCIENNES

Flûte à bec  
Basson baroque (initiation)  
Viole de gambe  
Trompette baroque (atelier)  
Hautbois baroque (initiation)  
Clavecin  
Basse continue  
Consorts & ensembles  
Orgue baroque  
Traverso (initiation)

## INTERVENTIONS ARTISTIQUES

Education artistique et culturelle  
Orchestre à l'école  
École chantante  
Cordes chantantes  
Ukulélé  
Musidanseurs

## CYCLE DECOUVERTE

Éveil musique et danse  
Tronc commun  
Instrumentarium

## FORMATION MUSICALE CULTURE et CREATION

Formation musicale, danseur et MAA  
Technique auditive  
Analyse musicale  
Arrangement  
Culture  
Ecriture et composition

## DANSE

Premiers pas  
Danse classique  
Danse jazz  
Danse contemporaine  
Méthodologie corporelle  
Culture chorégraphique  
Atelier technique de créativité  
Laboratoire chorégraphique  
Training  
Percussions corporelles  
Théâtre physique

## THEATRE

Interprétation/Jeu théâtral  
Formation chorégraphique comédien  
Technique et expression vocales  
Environnement prof. et dramaturgie  
Stages variés (masque, clown, jeune public...)



# CADRE PÉDAGOGIQUE

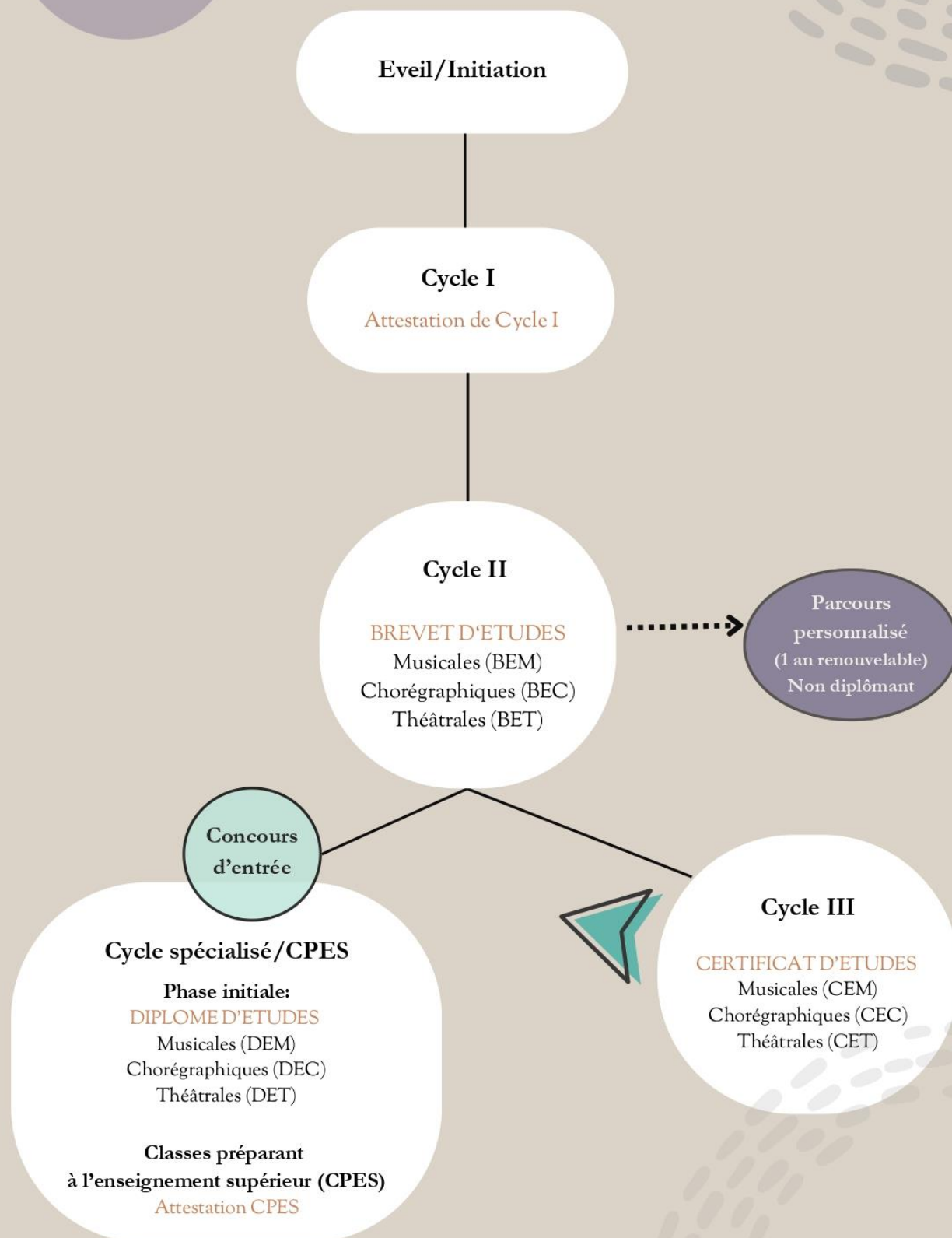
Musique Danse Théâtre

Cycles et cursus

Éveil et initiation (Danse et Musique)

Parcours d'études en cursus et spécifiques

# Cycles et cursus



# Éveil et initiation - Danse et Musique

Le CRR met en place plusieurs parcours d'éveil et d'initiation destinés aux plus jeunes élèves. Terrain idéal de la transversalité, ces parcours croisent plusieurs disciplines dont la danse et la musique permettant aux élèves d'expérimenter ces deux disciplines avant de choisir leur orientation.

5 et 6 ans  
GS/CP

## Musique : Éveil/Initiation (1h)

Cet espace musical est destiné à faire découvrir aux enfants tous les paramètres de la musique par le jeu, le chant, la danse, l'utilisation des instruments et des claviers de percussion.

Ce cours développe l'écoute et le sens rythmique chez l'enfant et le prépare à aborder par la suite l'apprentissage d'un instrument dans les conditions les plus favorables.

6 ans  
CP

## Danse/Musique : Tronc commun (1h15)

Ce cours d'initiation (1h15) avec deux enseignants (danse et musique) favorise :

- L'approche d'une structuration corporelle, spatiale et rythmique.
- Le développement de la sensibilité et de la curiosité des enfants.
- L'exploration des outils fondamentaux communs à la musique et à la danse.
- La découverte de la sensibilité artistique de l'enfant avant de se spécialiser, ou de continuer la danse et/ou la musique.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

7 ans

## Danse : Premiers pas (1h)

Ce cours de *rencontre avec la danse* destinée aux enfants déterminés à faire de la danse et ayant fait une année de Tronc Commun au Conservatoire, ou à des enfants de 7 ans ayant si possible suivi des cours d'éveil/initiation à l'extérieur du Conservatoire favorise :

- L'approche d'une structuration corporelle, spatiale et rythmique.
- Les premières acquisitions du vocabulaire de danse
- Le développement de la sensibilité et des premières bases du geste dansé.
- L'exploration des outils fondamentaux du langage chorégraphique.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

7 ans

## Musique Instrumentarium (pour les élèves qui n'ont pas intégré une classe instrumentale)

Ce cours favorise une transition entre l'éveil et la Formation Musicale par un apprentissage fondé sur l'oralité, la création, le chant et la pratique instrumentale sur xylophone, mini marimba, claviers, lames musicales, djembé, cordes à vide des instruments à cordes, instruments à vent adaptés aux plus jeunes.

7/9 ans

## Atelier découverte de percussions (congas, toms, marimba, vibraphone, xylophone, timbales d'orchestre)

Pratique collective de tradition orale dans laquelle l'apprentissage se réalise par les sensations et l'écoute.

Les objectifs principaux sont d'amener les enfants à sentir la pulsation corporellement, à s'écouter, à mémoriser et à jouer ensemble.

### Parcours de découvertes des instruments

Le conservatoire propose aux enfants inscrits dans ce parcours d'éveil/initiation, mais ne pratiquant pas encore d'instrument, un dispositif de découverte instrumentale.

Des parcours spécifiques sont proposés avec :

- Un temps de sensibilisation auditive pour entendre les instruments lors d'une programmation de concerts.
- Un temps d'approche sensible du geste et du son en essayant l'instrument avec un professeur.
- Une journée portes ouvertes qui offre l'occasion de prolonger le cheminement de l'enfant pour faire un choix éclairé en fonction de ses perceptions et attentes.



# Objectifs généraux (études en cursus et spécifiques)

## Parcours d'études en cursus

Ce parcours s'organise en trois cycles précédés d'une phase d'éveil et éventuellement suivis d'un cycle spécialisé.

### ÉVEIL et INITIATION

Dès l'âge de 5 ans, le Conservatoire propose un parcours d'éveil et d'initiation où les disciplines (danse, musique et théâtre) se croisent : terrain d'expérimentations où l'enfant va pouvoir commencer à s'exprimer avec le geste, la voix et les instruments mais aussi développer le domaine du sensoriel.

### CYCLE I : Premiers apprentissages

Il s'adresse à des élèves à partir de 7 ans pour la musique, 8 ans pour la danse, 16 ans pour le théâtre.

Ce cycle va permettre de :

- Construire les bases de la pratique individuelle et collective,
- Découvrir des répertoires,
- Acquérir du vocabulaire et des connaissances adaptés à l'âge des élèves.

Une attestation de cycle I valide ces années d'apprentissages.

### CYCLE II : Consolidation des acquis

L'élève va continuer à approfondir ses apprentissages avec une méthodologie appropriée pour l'amener à être autonome dans sa pratique artistique.

Ce cycle va permettre de :

- Renforcer les bases de la pratique individuelle et collective,
- S'approprier un langage avec les repères culturels qui y sont attachés,
- Développer la capacité de l'auto-évaluation et la maîtrise d'une méthodologie appropriée.

Le **Brevet d'Études** (de fin de Cycle II) est la première certification d'une pratique engagée.

### CYCLE III : Approfondissements pour une pratique amateur

Ce cursus forme l'artiste amateur à l'autonomie dans sa pratique artistique (techniques, répertoire) avec la conscience de la culture nécessaire à l'interprétation : donner la place à la création, l'ouverture à d'autres esthétiques et disciplines.

Ce cycle permet de :

- Enrichir l'interprétation (technique et artistique)
- Développer une culture artistique élargie
- Développer un projet artistique personnel en faisant appel à la créativité et l'imagination
- Accéder à une pratique autonome
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur avec une diversité esthétique et disciplinaire

Le Certificat d'études musicales (CEM), chorégraphiques (CEC) ou théâtrales (CET) clôturera ce parcours d'études de l'artiste amateur.

## **CYCLE SPECIALISE menant au Diplôme d'Études**

Accessible sur concours d'entrée, ce parcours plus soutenu est proposé par le CRR de Grand Poitiers et 4 conservatoires du réseau ex Poitou Charentes dont l'agrément de la formation a été délivré par le Ministère de la Culture. Il donne aux élèves bacheliers le statut étudiant.

Ce cursus permet de :

- Elargir et approfondir le champ de compétences en développant la motivation et les aptitudes dans la perspective d'une orientation professionnelle (acquisitions des savoir-faire nécessaires à une pratique artistique autonome consolidée et éclairée ainsi qu'une culture artistique confirmée).
- Confirmer la capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Développer le rapport à la scène

Le **Diplôme d'Études musicales (DEM), chorégraphiques (DEC) et théâtrales (DET)** est la fin de la phase initiale, il valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée. Il sanctionne un parcours d'études ayant permis l'acquisitions de différentes compétences lors de modules variés dans la dominante, cours complémentaires et optionnels.

Ce diplôme permet d'envisager une orientation vers les études supérieures.

## **Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)**

Ce parcours permet de continuer à développer des compétences et connaissances artistiques et culturelles pour envisager l'enseignement supérieur.

## **Parcours d'études spécifiques**

Pour chaque discipline (musique/danse/théâtre), des parcours non diplômants sont mis en place pour s'adapter à des demandes particulières d'élèves. Ils sont décrits dans chaque parcours d'études.

**Le Parcours personnalisé**  
**Le Parcours continué**  
**Le Parcours des pratiques collectives**

# PARCOURS D'ÉTUDES MUSICALES

Cursus instrumental

Formation Musicale et culture

Département d'écriture et création

Cursus de chant lyrique

Cursus d'écriture

Cursus des Musiques actuelles amplifiées

Cursus de Jazz

Cursus d'accompagnement

Cursus de direction de chœur

Pratiques collectives instrumentales et vocales

Direction et encadrement d'ensembles  
instrumentaux

Accompagnements des élèves

Les parcours spécifiques

École du spectateur et de la scène



# INTRODUCTION : le choix d'un Parcours d'études

## Parcours d'études en cursus

Dans chaque cursus, l'enseignement du CRR comprend une discipline dominante et des disciplines complémentaires.

### Choix d'une dominante

Instrumentale ou vocales

Formation Musicale

Ecriture/composition

Direction de chœur

Accompagnement

MAA et Jazz

Les disciplines complémentaires associées à la dominante sont obligatoires pour certaines et optionnelles pour d'autres. Elles constituent le parcours d'études

Les dispositifs Classes à Horaires aménagés et S2TMD sont des Parcours en cursus, ils sont détaillés dans la partie *Dispositifs pédagogiques partenariaux* avec l'Éducation Nationale.

## Parcours spécifiques non diplômant (voir page 41)

### Parcours personnalisé

### Parcours continué

### Parcours de pratiques collectives

#### Règlement intérieur

Les élèves doivent acquérir des ouvrages et matériels nécessaires à leur apprentissage (pupitres, tenues, métronome...).

Les élèves instrumentistes doivent avoir un instrument de musique pour travailler et s'entraîner de façon régulière dès le début de leurs apprentissages au CRR : les professeurs sont à consulter avant tout achat.

Le CRR possède un parc instrumental permettant aux usagers de louer des instruments selon des tarifs délibérés, fixés en fonction du quotient familial. Tous les instruments enseignés sont proposés, à l'exclusion des percussions, piano, clavecin et flûtes à bec. Les élèves débutants et dont les instruments sont évolutifs dans leur taille sont prioritaires.

La location d'instrument donne lieu à un contrat édité par la gestionnaire du parc instrumental.

Les instruments loués doivent être assurés par les soins des usagers afin de couvrir les frais en cas de vol, sinistre ou dégradation.

# Cursus instrumental

Dès l'âge de 7 ans, l'élève intègre le premier cycle de la formation à la découverte des premières sonorités à l'instrument et à la voix chantée.

C'est tout le long de sa scolarité qu'il va être accompagné et amené vers une pratique artistique autonome dans le plaisir de partager, d'écouter, d'expérimenter, d'inventer, de sentir et de ressentir. Cette recherche d'expression transforme la contrainte du travail en volonté de se dépasser pour l'acquisition d'un langage et d'une interprétation, avec le goût de l'effort et de la présence au travail.

Les pratiques collectives, source d'épanouissement, sont des moments fédérateurs sur le plan artistique où chacun développe des valeurs sociales et humaines au service du collectif.

Tout le programme proposé par le CRR implique l'engagement de l'élève dans les différents cours, concerts et spectacles.

## **Extrait du règlement intérieur :**

L'apprentissage d'un art est l'occasion pour l'élève d'appréhender de nouvelles notions, savoir-faire et savoirs-être tout en s'ouvrant aux autres au travers d'expériences pédagogiques et artistiques qualitatives. Ces apprentissages reposent sur une bonne méthodologie qui demande régularité dans le travail journalier (gage de réussite), assiduité et investissements dans les cours. La relation de confiance entre enfant, professeur et parents est fondamentale. Les parents peuvent contribuer à la mise en place de cette méthodologie en fixant le travail journalier avec l'enfant et en partageant des moments d'écoute harmonieux dans la semaine.

## **1. Intégrer le Conservatoire :**

### **En tant que débutant**

Deux possibilités :

- Avoir suivi un cours d'éveil/initiation (voir cadre pédagogique) et passer l'essai instrumental de juin
- S'inscrire à l'essai instrumental de septembre.

Pour l'essai instrumental, l'enfant choisit trois instruments par ordre de préférence. Il rencontre le professeur de l'instrument choisi pour faire des jeux de sonorités, de rythmes, de chant...Ce premier contact est aussi l'occasion d'identifier la motivation de l'élève et aussi de lui expliquer en quoi consiste l'intégration au conservatoire.

Suivant certains critères comme les places restantes dans chaque classe et les choix établis par les élèves, le service de scolarité et la direction préviennent les admis par mail et établissent une liste d'attente qui peut évoluer jusqu'en décembre.

### **En cours de cycle**

En septembre, un concours d'entrée dans chaque discipline est ouvert permettant à toute personne non débutante de s'inscrire auprès du service de scolarité. Chaque professeur de la discipline (avec la direction pour certaines disciplines) écoute les candidats dans un programme libre, il établit en fonction des places disponibles une liste d'admis et d'élèves en attente. En cas d'admission, le professeur décide du niveau attribué.

## 2. Temps de cours hebdomadaire pour chaque cycle :

Cours	CI.1	CI.2	CI.3	Fin CI (CI.4 et CI.5)	CII.1	CII.2	CII.3	Fin CII (CII.4 et CII.5)	CIII	CS	CPES
<b>Instrument (Dominante)</b>	30'	30'	30'	35'	40'	40'	40'	45'	45'	1h	1h30
<b>Formation Musicale</b>	1h30		Ensembles globalisés (1h45) ou FM(1h30)		1h30			1h45	Pas obligatoire (2h)	2 à 4h	
<b>Pratiques collectives (Obligatoire)</b>			Ensembles globalisés 1h45 ou ensembles spécifiques (1h)		Orchestre/ensembles spécifiques 1h à 1h30						
<b>Piano complémentaire (Pour les pianistes)</b>						30' à 2 élèves					
<b>Basse continue</b>					15'				30'		
<b>Musique de chambre</b>									1h		

## 3. Progression et validation des différents cycles :

Les différents objectifs et acquisitions de chaque cycle sont décrits dans le **Cadre pédagogique**.  
Un contrôle continu chaque semestre est notifié par chaque enseignant sous forme d'appréciations (Duonet).

### **CYCLE I** Parcours d'exploration et **CYCLE II** Parcours de consolidation

Durée de 3 à 5 ans par cycle

En milieu de cycle, les enseignants organisent un **bilan intermédiaire** avec un retour d'appréciations.

**En fin de cycle 4<sup>ème</sup> année**, chaque élève est invité à se présenter devant un jury soit pour passer :

- **Bilan de cycle I4 ou II4** si son niveau est insuffisant pour présenter l'examen de fin de cycle.
- **Examen de fin de Cycle** qui donne accès au suivant avec l'obtention *Admis* : les mentions Bien ou Très bien peuvent être ajoutées.  
Une invention est demandée à l'examen de cycle I et II sous la responsabilité du professeur de la dominante. Un travail préparatoire est réalisé en cycle II3 avec le professeur de Formation musicale.

A la fin du Cycle II, le diplôme de **Brevet d'Études Musicales (BEM)** est délivré à la condition d'avoir validé sa pratique instrumentale, la Formation Musicale et la pratique collective. Ce Brevet confirme la première étape des études au Conservatoire dans l'apprentissage des acquisitions.

### **CYCLE III** Parcours d'approfondissements

Durée de 1 à 3 ans

Ce cursus est accessible aux élèves ayant validé leur cycle II au moins dans leur dominante et souhaitant atteindre un bon niveau de pratique amateur autonome. Il délivre le **Certificat d'Études Musicales (CEM)** qui valide le parcours complet du CRR en trois cycles pour la formation amateur.  
Tous les cours et épreuves sont validés à partir de la note de 10/20.



Le certificat est décerné à condition d'avoir validé :

- La fin de cycle II de Formation Musicale
- La pratique collective dont l'orchestre/ensembles pour ceux concernés et la Musique de chambre (voir modalités dans la rubrique musique de chambre).
- Le Contrôle avec Master class (en 2<sup>ème</sup> année) comporte une prestation devant un jury de 15 minutes suivi d'une séance de travail publique de 45 minutes avec le spécialiste du jury.

Cette prestation est une occasion pour l'élève de montrer son niveau de maîtrise instrumentale et d'envisager l'avenir de son parcours.

Le contrôle est à l'issue de la prestation publique par le jury. À l'issue du cours, le membre du jury désigné rédige un commentaire qui sera visible sur Duonet.

Si le **contrôle n'est pas validé**, l'élève doit passer le contrôle et le projet personnel l'année suivante. Le CEM ne sera validé qu'à la condition de valider ces deux étapes.

- Le Projet personnel (3<sup>ème</sup> année) permet à l'élève de se produire en tant qu'artiste et organisateur d'une prestation publique, sur un sujet personnel dans sa forme et son contenu. A ce titre, il peut explorer la méthodologie de projets et savoir mettre toutes ses compétences acquises durant tout son cursus au service de sa thématique. C'est une occasion aussi de découvrir, de fédérer et de laisser place à la créativité en ayant toute l'équipe du conservatoire comme ressource et se diriger vers une pratique amateur autonome.

Durée totale d'un projet personnel : 20 minutes de réalisation artistique suivi de 10 minutes d'entretien devant la direction et une personnalité artistique invitée.

## **CYCLE SPECIALISE et Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)**

Durée du cursus : de 2 à 4 ans avec une phase initiale qui mène à la délivrance du Diplôme d'Études Musicales et des Classes préparant à l'enseignement supérieur.

### **La formation :**

Mise en place par le **réseau des établissements Poitou Charentes contrôlés par l'État**, elle est établie dans un document spécifique validé par le **Ministère de la Culture**.

Elle est accessible seulement sur Concours d'entrée et fournit à l'élève le statut étudiant.

Dans ce cycle, l'élève pourra se consacrer à l'approfondissement et au perfectionnement de haut niveau de sa dominante tout en élargissant sa culture dans différents domaines à la recherche de son identité d'interprète.

Ce cycle permet aussi de pouvoir **confirmer son choix d'orientation vers une voie professionnalisante** ultérieure en passant à la fin du cursus les concours d'établissements d'enseignement supérieur (CNSM, pôles supérieurs, hautes écoles à l'étranger, formations diplômantes...).

La formation demande à l'étudiant assiduité, investissement et progression tout en l'amenant à prendre sa formation en main afin d'être acteur de son parcours.

L'établissement permet aux élèves de participer à différents projets en tant que solistes ou au sein des pratiques collectives dans différents lieux. Il organise aussi des webinaires, des master class, des rencontres d'artistes, des préparations aux concours, stages, et des épreuves blanches pour donner un maximum de ressources à l'élève.

### **Disciplines concernées :**

Violon	Hautbois	Cor	Percussion	Direction de chœur
Alto,	Basson	Trombone	Chant lyrique	Formation Musicale
Violoncelle	Clarinette	Tuba	Accompagnement	Écriture et composition
Contrebasse	Saxophone	Piano	Musiques anciennes	
Flûte traversière	Trompette	Orgue	Musiques actuelles et jazz	

### Accès au concours d'entrée sur dossier d'inscription :

- Après une fin de second cycle (si Brevet validé)
- En cours de cycle III
- Après obtention du Diplôme d'Études Musicales dans un autre établissement

Le jury attribuera le nombre d'années de la formation en fonction du niveau requis qui ne pourra pas excéder 4 ans.

### Programme du concours d'entrée :

- Une épreuve artistique de 15 minutes avec un programme libre comprenant une pièce imposée et un entretien de 15 minutes. Pour certaines disciplines particulières, il peut y avoir un contenu différent (voir annexes).
- Un test de positionnement en Formation Musicale pour les instrumentistes.

### Formation avec 3 catégories de modules selon la discipline :

- Modules de la dominante : cours individuel, déchiffrage, travail avec accompagnateur, master class..
- Module des disciplines complémentaires obligatoires : orchestre, ensemble spécifique, musique de chambre...
- Modules des options : culture, analyse, FM, conférences, improvisation, création, préparation à la scène, discipline complémentaire, ateliers dans d'autres départements (jazz, MAA, théâtre, direction chœur...)

En fonction de la dominante et du parcours choisi, les 3 modules sont adaptés aux besoins de l'élève et de ses spécialités.

Des modules spécifiques sont mis aussi en place pour aider l'élève à ouvrir ses champs de compétences comme : des rencontres techniques (lumière/son), des stages, webinaires, préparations concours, entretiens, épreuves blanches...

Certains modules réalisés dans d'autres établissements classés peuvent être validés avec présentation de justificatifs et sous réserve d'acceptation de la Direction.

### Suivi du cursus :

- L'équipe pédagogique ainsi que la direction accompagne chacun individuellement dans sa progression au sein du cursus : dès le début, l'élève est reçu par **la direction pour assurer un suivi** et lui donner les outils pour l'accompagner dans son parcours et ses projets.
- L'équipe des enseignants, tous les trimestres, mettent sur Duonet les notes et commentaires du **contrôle continu**.
- **Rencontres avec des enseignants extérieurs lors de Contrôles avec Master class** qui comportent :

Une prestation devant un jury de 15 minutes  
Une séance de travail publique de 45 minutes avec le spécialiste du jury.

Ces contrôles offrent aux élèves une occasion supplémentaire d'avoir un regard extérieur sur leur progression au sein de leur parcours.

Le contrôle est validé à partir de la note de 10/20 par le jury suivi d'un commentaire oral et écrit par le spécialiste à la suite du cours (Duonet).

- **Des auditions spécifiques** à ce cursus pour la préparation des concours permettent aux étudiants de se produire avec des commentaires de enseignants et de la direction.

### Validation du cursus :

Ce cursus délivre le **Diplôme d'Études Musicales (DEM)** permettant la présentation à des concours de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Tous les cours et épreuves sont validés à partir de la note de 10/20.

Le diplôme est décerné à la condition d'avoir validé :

- Les deux niveaux de Formation Musicale
  - La musique de chambre sur toutes les années
  - La pratique collective
  - La rédaction d'une note de quelques pages sur un sujet au choix de l'élève, lié au cursus suivi, et évalué dans le cadre du contrôle continu.
- OU
- La réalisation d'un projet personnel qui permet à l'élève de se produire en tant qu'artiste et organisateur d'une prestation publique sur un sujet personnel dans la forme et son contenu.. Un écrit doit être rendu en amont soulevant la méthodologie employée, l'organisation, une problématique choisie avec un élargissement et un plan de scène avec son déroulé.  
Durée totale d'un projet personnel : 30 minutes de réalisation artistique suivi de 15 minutes d'entretien.  
L'accompagnement d'un élève par un professeur pour le projet personnel n'est envisageable que si des raisons le justifient (avec accord de la Direction) et dans un temps de 10 minutes maximum.

#### **Règlement du Réseau Poitou Charentes**

Un projet personnel validé en cycle III peut être validé en Cycle spécialisé/CPES

- Module principal de la dominante avec une prestation publique de 30 minutes dont 5 minutes d'expression libre.

## **4. Évaluation et suivi :**

En fonction des étapes de la scolarité ou de l'évolution personnelle de l'élève, l'évaluation (consultable sur Duonet) lui permet de faire le point sur sa progression et d'attester de son niveau dans sa discipline artistique, de son engagement et de son esprit d'ouverture.

**L'évaluation peut contenir :**

- Le bilan du professeur sur le travail d'une période : la motivation, l'investissement de l'élève, la qualité du travail personnel, l'investissement en cours, le suivi des consignes, les qualités musicales et les points de progression...
- Le bilan du jury en fonction de ce qui est entendu le jour même de l'épreuve artistique : niveau de l'élève technique et musical en fonction des objectifs demandés en fin de cycle, son investissement et son écoute... Le jury peut aussi donner des indications de progrès pour continuer le parcours.

**L'évaluation permet de :**

- Décider du passage de l'élève dans le cycle suivant ou de son maintien.
- Envisager une réorientation si son niveau et ses acquisitions restent insuffisants au-delà du nombre d'années réglementaires,
- Décerner un titre ou un diplôme terminal.

**L'évaluation revêt trois formes :**

- **Le contrôle continu** sous forme d'appréciations dans chaque cours, deux fois par an, permet de suivre l'évolution des apprentissages.
- **Les bilans intermédiaires** réalisés par l'équipe des professeurs d'un département lors d'un moment spécifique ou d'une audition de département se déroulent pendant le second semestre de la deuxième ou troisième année du cycle. Un retour oral puis écrit est effectué aux élèves à l'issue du bilan.

- **Les examens de fin de cycle** se déroulent devant un jury (non public) qui vérifie les acquisitions techniques et artistiques nécessaires au passage du cycle ou bien à l'obtention des modules du diplôme concerné.

Examen		
Cycle I et II Dès la 4 <sup>ème</sup> année	Cycle III Dès la 3 <sup>ème</sup> année	Cycle spécialisé/CPES Dès la 2 <sup>ème</sup> année

Un professeur peut soumettre à la Direction une anticipation d'examen sauf en cycle spécialisé. Si un élève n'a pas le niveau de la fin de cycle, le professeur de la discipline lui propose un programme spécifique à interpréter devant le jury (Bilan fin de cycle I4 ou II4). Il passera l'examen obligatoirement l'année suivante.

Pour tous les examens :

- L'imposé est donné 8 semaines en amont
- Une répétition générale est prévue dans le lieu d'examen
- L'invention proposée par l'élève est prise en compte par le jury pour sa cohérence entre l'écrit et sa restitution artistique.

**Les évaluations terminales de la dominante du Diplôme d'Études** sont organisées en réseau *Poitou Charentes* pour la danse et la musique : les conditions d'organisations mutualisées sont fixées dans un texte cadre. Ces examens sont ouverts au public : la Direction peut l'interdire si les conditions ne sont pas favorables. Les enregistrements ne sont pas tolérés. Une répétition générale est organisée dans le lieu.

#### Règlement intérieur :

La présence de l'élève est obligatoire à l'examen sauf absence justifiée par un certificat médical et il peut se dérouler sur le temps scolaire. Aucune séance de rattrapage ne sera organisée. Tout élève qui ne se présente pas à l'examen sera considéré comme démissionnaire. À tout moment de la scolarité, une réorientation ou un arrêt des études peuvent être décidés.

#### Déroulement du jury

Les membres du jury sont invités et apportent leur expertise artistique et pédagogique à chaque fin de cycle. A la fin de l'épreuve, le Président de jury invite les membres du jury à se retirer pour délibérer et valider les compétences acquises techniques et musicales de chaque élève.

Un enseignant peut être consulté à la demande du Président de jury avant de présenter les résultats à l'équipe des professeurs.

Tous les élèves sont réunis autour des membres du jury pour recevoir les récompenses et des appréciations sur leur prestation.

#### Composition des jurys / personnalités invitées

	Jury Examen de la dominante	Jury Examens de FM
<b>Fin cycle I</b>	Au moins 1 spécialiste de la discipline extérieur Un membre de la direction	Le professeur de FMG dans le cadre de son cours
<b>Fin cycle II</b>		Un professeur extérieur + direction
<b>Cycle III</b> Contrôle Projet personnel	Au moins 1 spécialiste et un membre de la direction  1 personnalité du monde artistique invitée + un membre de la direction	
<b>DEM</b> Contrôle UV de dominante	Au moins 1 spécialiste et un membre de la direction Un directeur d'établissement proposant un CS/CPES, 2 spécialistes de la discipline dominante	

## Récompenses et Barèmes

<b>Examen Fin de Cycle I et II</b>	<b>Maintien dans le cycle</b>	Niveau insuffisant
	<b>ADMIS</b>	Des qualités et des acquis, niveau au minimum des exigences
	<b>ADMIS mention Bien</b>	Bon niveau, satisfaisant à l'ensemble des exigences
	<b>ADMIS mention Très Bien</b>	Très bon niveau
<b>Cycle III et Cycle spécialisé/CPES</b> Contrôles Appréciations Projet personnel DEM <b>Note sur 20</b>	<b>Non validé</b>	Objectifs non atteints, niveau général insuffisant
	<b>10/20 admis</b>	Certains acquis, mais niveau restant en deçà des exigences
	<b>12/20 Assez bien</b>	Des qualités et des acquis, niveau au minimum des exigences
	<b>14/20 Bien</b>	Bon niveau, satisfaisant à l'ensemble des exigences
	<b>16/20 Très bien</b>	Très bon niveau
	<b>18/20 Excellent</b>	Excellent niveau

## Organisation des évaluations (Un imposé est donné 8 semaines en amont.)

	Evaluation	Durée évaluation	Répertoire	Répétition
<b>Entrée</b>	<b>Essai</b> Juin (élèves du CRR) et Septembre	15'	Aucun	/
	<b>Concours entrée (non débutant)</b> Début septembre	10'	Libre	/
<b>Cycle I</b>	<b>Bilan intermédiaire</b> CI2 ou CI3	Libre		/
	<b>Bilan CI4</b>	5'	Un morceau libre	2x10'+10' générale
	<b>Examen fin CI</b> CI4 ou CI5	10'	Un morceau libre Un imposé, Une invention	2x20' + 15' générale
<b>Cycle II</b>	<b>Bilan intermédiaire</b> CII2 ou CII3	Libre		/
	<b>Bilan CII4</b>	10'	Un morceau libre	2x20' + 15' générale
	<b>Examen fin CII</b> CII4 ou CII5	15'	Un morceau libre Un imposé, Une invention	2x30' + 20' générale
<b>Cycle III</b>	<b>Contrôle</b> CIII2	15' + 45' de cours non accompagné	Libre	2x30' et 20' générale
	<b>Projet personnel</b> CIII3	20' de prestation artistique et 10' d'entretien 1h30 de Générale dans l'Auditorium		
	<b>Contrôle</b> Chaque année sauf année DEM	15' + 45' de cours non accompagné	Libre	2x30' et 20' générale
	<b>Projet personnel</b> En cours de cycle	30' de prestation publique et 15' d'entretien 1h30 de Générale dans l'Auditorium		
	<b>DEM</b> CS2 ou CS3	30' et 5' expression libre	Libre	2x1h et 30' générale

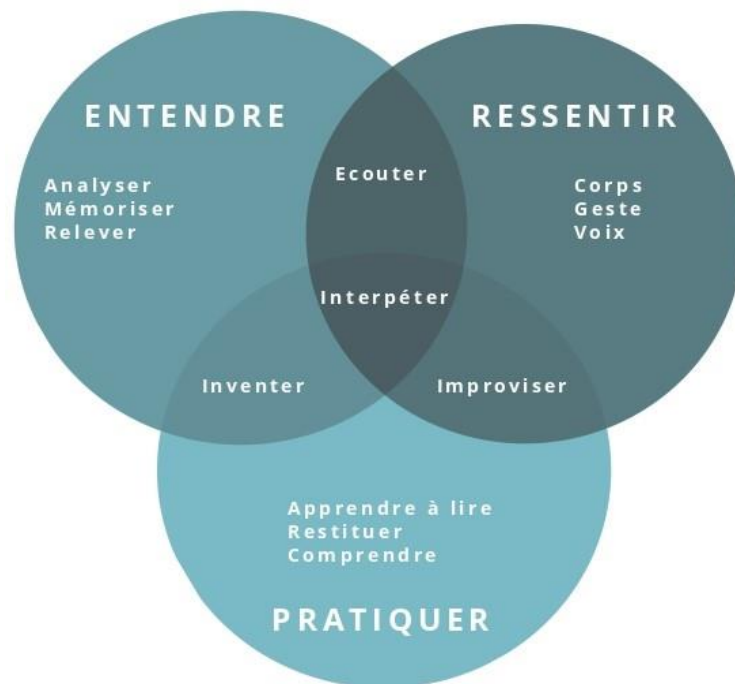


# Formation Musicale (FM) et culture

## 1. Le cursus de Formation Musicale

Le cours de Formation Musicale permet d'acquérir par des biais très variés les compétences indispensables à une bonne pratique musicale. Autour de l'enseignant, les élèves partagent des moments d'apprentissages, de culture et de création.

### Le cours de Formation Musicale et ses objectifs



### Cycle I et II

#### Contenu pédagogique :

L'accent est mis dans les premières années sur :

- La pratique du chant choral avec le développement des réflexes et comportements propres à la pratique musicale collective (deux premières années du cycle I).
- Le développement du champ culturel musical et artistique
- L'apprentissage et l'approfondissement des fondamentaux du langage musical.

**Propositions pédagogiques :** À l'issue du niveau CI 2, les élèves sont orientés par les enseignants vers trois possibilités :

- Le cours de Formation Musicale.
- Le cours globalisé : la FM et la pratique instrumentale collective se déroulent au sein du même cours encadrés par deux professeurs (instrument/FM) sauf pour piano et harpe. Ce dispositif permet de renforcer la cohérence et la pertinence des apprentissages entre les disciplines.
- Le cours de FM clavier : les élèves peuvent intégrer un cours de FM spécifique dès le CI 3 et 4.

Le cours de FM redevient général durant tout le cycle II.

## Cycle III

Le cours de Formation Musicale n'est pas obligatoire pour les élèves ayant validé leur fin de Cycle II. Il est vivement conseillé de le poursuivre (particulièrement pour les élèves souhaitant intégrer le cycle spécialisé).

Deux niveaux proposés :

- CIII 1
- CIII 2 : ce niveau délivre le Certificat d'études musicales à dominante FM

## Cycle spécialisé/CPES

La Formation Musicale peut être suivie soit en dominante (après concours d'entrée), soit en cours complémentaires obligatoires pour les élèves en dominantes instrumentales ou vocales.

Selon les cycles, l'organisation des cours de FM revêt des aspects très différents au niveau de la durée des cours, des effectifs, des contenus et des méthodes pédagogiques.

Pour les élèves en dominante FM, des cours complémentaires peuvent être dispensés comme l'initiation au piano, technique vocale (à partir de la 2<sup>ème</sup> année) et direction d'ensembles ou chœur...

## 2. Cours et validations

	Temps de cours/semaine	Validation
<b>FM Cycle I</b> 3 à 5 ans	<b>I 1 et 2</b> : 1h30 dont 30' de chant choral <b>I 3 et 4</b> : <b>3 possibilités</b> Cours FM général 1h30 Ensemble globalisé 1h45 (FM et prat.coll.) FM claviers 1h30	<b>Fin de cycle I</b> : Validation par le contrôle continu
<b>FM Cycle II</b> 3 à 5 ans	<b>II 1 et 2</b> : 1h30 <b>II 3</b> : 1h30 dont une initiation à l'invention <b>II 4</b> : 1h45	<b>Fin de Cycle II</b> : Validation de l'UV de FM du Brevet d'études musicales (Examen oral et écrit)
<b>FM Cycle III</b> 2 à 3 ans Cours optionnels pour élèves en cycle III	<b>III A</b> : 1h45 <b>III B</b> : 2h	CIII.1 contrôle continu CIII 2 contrôle continu et examen
<b>FM Cycle spécialisé/CPES</b> 2 à 4 ans (Sur Concours d'entrée)	<b>FM dominante</b> : 2 à 4 ans 3h à 4h <b>FM complémentaire</b> : 2 ou 3 ans 2h	<b>Pour le DEM dominante FM</b> : Validation de l'UV  <b>Pour le DEM à dominante instrumentale/vocale</b> : Validation de l'UV complémentaire de FM
<b>FM CHAM Primaire</b>	Un cours entre 1h et 1h30	Même validation que le cursus FM
<b>FM CHAM Collège</b>	Deux cours d'une heure	Même validation que le cursus FM
<b>FM Adulte</b>	<b>Deux niveaux en 4 ans</b> : 1h15 (Équivalent CI et CII)	Validation par le contrôle continu qui permet d'intégrer le niveau CII 4 pour passer l'UV FM
<b>FM Chanteur</b>	Phase spécifique Cycle I, cursus traditionnel en Cycle II	Validations des deux cycles par examen oral et écrit
<b>FM MAA/Jazz</b>	<b>CI à CIII</b> : 45'	Identique à la FM Cycle I, II et III

L'équipe du département de FM peuvent demander le passage ou le maintien de l'élève dans un niveau afin de l'aider à acquérir les notions nécessaires à sa progression musicale.

### 3. Modules complémentaires à partir du cycle III

#### Technique auditive et déchiffrage (1h30)

Ce cours s'adresse aux élèves souhaitant affiner leur capacité d'audition et de déchiffrage en développant des méthodes de travail et de réflexes d'écoute dans des répertoires et esthétiques variés.

#### Analyse musicale

Ce module est accessible aux élèves ayant validé soit :

- une fin de cycle III (selon profil)
- FM en CPES1 et CPES 2

Dans la continuité des acquis de la FM, la classe d'analyse permet à l'élève d'affiner sa capacité d'écoute analytique, de mémorisation ainsi que les outils de l'analyse harmonique et formelle. Ces connaissances sont nécessaires à la compréhension du texte et à un choix informé de l'interprétation instrumentale dans une pluralité de styles.

L'analyse est obligatoire en CPES (post DEM).

#### Culture

La programmation du conservatoire offre aux élèves la possibilité de venir assister à plusieurs conférences, master class, analyse d'œuvres autour d'un répertoire leur permettant d'élargir leur culture et ouverture d'esprit.

#### Polyphonie vocale

A destination des élèves de Formation Musicale à partir du cycle III et cycle spécialisé/CPES.

Le travail corporel et de technique vocale, en petit effectif, vise à renforcer la conscience des enjeux de l'émission vocale.

On y recherche des outils pour :

- Éviter les tensions corporelles (posture),
- Utiliser le souffle d'une manière efficiente,
- Explorer les différentes manières de faire résonner la voix,
- Trouver une souplesse mélodique,
- Prendre conscience de son étendue vocale sans forcer,
- Gagner en précision dans la justesse.

# Département d'écriture et création

Le conservatoire, dès le début du cursus, sensibilise l'élève à la création : encadrés par les enseignants de FM et d'instruments/voix, chaque élève est amené à présenter des inventions musicales dans le parcours d'études. Cette ouverture vers une curiosité artistique d'un enseignement de création peut continuer à s'enrichir de différentes façons : par l'improvisation dans différentes pratiques et esthétiques, l'arrangement, la découverte de répertoires spécifiques à l'invention, qui peuvent mener l'élève à vouloir intégrer le cursus d'écriture et de composition.

## 1. Le cursus d'écriture et de composition

Le cours d'écriture s'adresse aux élèves du cycle III et cycle spécialisé/CPES désirant approfondir l'audition intérieure en travaillant l'écriture polyphonique et harmonique en référence aux principaux styles de la musique occidentale et tout particulièrement tonale.

L'admission en classe d'écriture se fait sur dossier.

### Contenu de la formation :

Cursus	Programme
<b>Cycle I</b> 1 à 2 ans	Apprentissage des accords à trois sons. L'écriture est pour quatuor vocal. Modulations (répertoire baroque) Analyse harmonique (répertoire baroque)
<b>CYCLE II</b> 1 à 2 ans	Contrepoint rigoureux à 2 voix Apprentissage des accords à 4 et 5 sons Harmonisation de chants (style classique) L'écriture pour quatuor à cordes. Analyse harmonique (quatuors de Mozart) Transcription pour quatuor à cordes (sonates pour piano de Mozart)
<b>CYCLE III</b> 1 à 2 ans	Contrepoint rigoureux à 3 voix Basse fuguée chiffrée. Accords altérés et notes étrangères Harmonisation de chants donnés (style romantique) L'écriture pour voix et piano. Analyse harmonique de lieder et de pièces pour piano de Schumann. <i>Réalisation d'un projet personnel (composition, transcription) d'une durée de 20 minutes</i>
<b>CYCLE SPE./CPES</b> 2 à 4 ans	<b>Année 1 :</b> Programme du Cycle III <b>Année 2 :</b> Harmonisation de choral. Harmonisation de chants (style romantique Brahms). L'écriture pour voix et piano. Analyse harmonique de lieder de Brahms. <b>Année 3 :</b> Basse fuguée non-chiffrée Variation au choix (choral, de style classique ou style romantique) Chant donné au choix (style romantique ou plus ouvert)  <b>Cours d'arrangements 1h/sem (35h) :</b> Travail de transcription ou de réduction <b>Cours de composition 1h/sem pendant deux ans pour le dossier du DEM</b> Etude des Compositions personnelles Analyse de compositions aux différentes esthétiques Composition pour ensembles de musique de chambre

Le cursus d'écriture a des modalités d'évaluation, de contrôle continu et de déroulement du cursus communes à toutes les autres disciplines (voir chapitre Cursus instrumental) mais il comporte toujours une mise en loge pour chaque évaluation.

## 2. Cours complémentaires autour de la création

### *Workshop musiques créatives*

Le cours consiste à mener les élèves vers l'improvisation en utilisant parfois des pièces mêlant écriture et improvisations (dont pièces de compositeurs majeurs du jazz contemporain).

Les objectifs du cours sont de développer l'écoute, l'affirmation, la créativité et son langage par un réagencement personnel de son bagage musical et des expérimentations dans des esthétiques de free jazz, bruitistes, spectrales et mixtes.

### **Atelier Musique improvisée**

Le cours consiste à faire un travail préparatoire à l'improvisation en écoutant régulièrement des pièces faisant appel à l'improvisation.

Le travail mené en petit groupe permet d'ouvrir le jeu instrumental ou vocal vers des esthétiques différentes et faire le lien avec d'autres modes d'expression artistique.

### **Atelier de Composition et Arrangements**

Le cours est accessible aux élèves ayant validé une fin de cycle III, il comporte :

- Initiation à l'organologie (fonctionnement et écriture des différents instruments),
- Initiation à l'invention et à l'harmonisation,
- Analyse de pièces de diverses esthétiques (répertoire classique, musiques de films, chansons...), en vue d'en tirer des outils permettant de composer et d'arranger.

Mise en pratique de ces outils dans des projets transversaux, internes ou externes au Conservatoire.

### **Atelier de musiques assistées par ordinateur (MAO)**

Cette discipline consiste à offrir aux élèves la possibilité de mener un processus complet de production musicale audio-numérique.

Les différentes étapes nécessaires vont de la prise de son au mixage, en passant par l'édition et se terminent par un mastering simple.

Cela permet aux élèves de pouvoir produire un support audio présentable pour mettre en valeur un projet personnel, quel que soit son style.

L'usage de la M.A.O dans une perspective de jeu sur scène peut aussi être abordée.



# Cursus de Chant lyrique

La classe de chant est destinée à des élèves désireux d'acquérir une technique vocale permettant d'interpréter la musique chantée du XVIème au XXIème siècle dans au moins 3 langues différentes.

La pratique collective de chant choral est obligatoire.

Cours / semaine	Année probatoire	Cycle I 1 à 3 ans	Cycle II 1 à 3 ans	Cycle III 2 à 3 ans	Cycle spécialisé/CPES 2 à 4 ans
Dominante voix	30'	45'		1h	
Cours Chef de chant	30'/15 jours	45'/15 jours		1h/15 jours	
Pratique collective	45'/sem.			3 semestres dont un ensemble vocal	Chœur 1h/sem
Musique de chambre					1h/sem durant tout le cursus
Formation Musicale				Facultatif	Voir cursus spécifique FM
	Phase spécifique chanteur 1h30/sem.		Cursus traditionnel 1h30 à 1h45/sem.		

Examen	Dominante vocale	Pratiques collectives
Année probatoire	Au choix	Chœur Contrôle continu
Fin Cycle I	Un air de scène et Une mélodie (ou Lied) (Langues et époques différentes dont un en français) 1 Pièce travaillée en autonomie 15 jours avant	
Fin de Cycle II	Un air classique ou oratorio Un air d'opéra et mélodie (ou lied) (Langues et époques différentes dont un en français) Pièce travaillée en autonomie 15 jours avant	
Cycle III	<b>Contrôle</b> (année avant le projet) <b>Réalisation d'un Projet personnel</b> (voir modalités communes aux autres cycles)	3 semestres dont un ensemble vocal Contrôle continu
Cycle spécialisé/CPES	Contrôles chaque année Projet personnel Examen : programme en annexe	Musique de chambre ET chœur Contrôle continu

Le cursus de chant lyrique a des modalités d'évaluation, de contrôle continu et de déroulement de cycles communes à toutes les autres disciplines (voir Cursus instrumental).

# Musiques actuelles amplifiées (MAA)

Centré sur la pratique en groupe des différentes esthétiques des MAA, le cursus du département des musiques actuelles intègre un cours instrumental, de la pratique collective et de la FM spécifique MAA intégrées au sein d'un cours globalisé (FMA).

En plus de ces cours hebdomadaires, les élèves participent à différents ateliers qui viennent compléter l'offre de formation : Rencontres et master-classes, stages autour du son et de la scène, musique assistée par ordinateur... Les enseignements sont dispensés sur deux sites non cloisonnés (il est donc possible de suivre des cours sur les différents lieux d'enseignement).

## Contenu de la formation par cycles :

		Ateliers et Cours (instrument/voix et FM)/semaine
<b>CYCLES</b>	<b>Initiation aux MAA</b> (Enfants de 7 à 9 ans)	Cours collectif (1h) Cours de FM (sites Poitiers Franklin et Migné)
	<b>Cycle I</b> (Enfants à partir de 9 ans)	Atelier de FMA (1h30) Cours instrumental ou vocal (30')
	<b>Cycle II</b>	Atelier de FMA (2h) Cours instrumental ou vocal (40')
	<b>Cycle III</b>	Atelier de FMA (2h) Cours instrumental ou vocal (45') Possibilités de suivre des Modules du CS/CPES (si places disponible)

<b>CYCLE SPECIALISE/CPES</b>	<b>Formation</b>	2 à 4 ans
	<b>Admission</b>	Ouvert aux musiciens ayant validé un cycle II ou équivalent (MAA) Epreuves : Interprétation (15'), épreuves théoriques (relevé et analyse et entretien)
	<b>Répertoires des MAA</b> Pratiques collectives	2h/semaine
	<b>Théorie et travail de l'oreille</b>	2h/ semaine
	<b>Cours inst/voix</b>	1h/ semaine +30'/ semaine d'instrument complémentaire (dès 2 <sup>ème</sup> année)
	<b>Histoire de la musique</b>	1h/semaine
	<b>Métier et environnement professionnel</b>	1h/semaine
	<b>Improvisation</b>	1h/semaine
	<b>MAO, Son et production</b>	2h/semaine

Tous les cycles de MAA ont des modalités d'évaluation, de contrôle continu et de déroulement du cursus communes à toutes les autres disciplines (voir chapitre Cursus instrumental).

## Contenu des parcours spécifiques :

	Condition d'accès	Ateliers et Cours (instrument/voix et FM)/semaine
<b>Atelier MAA seul</b> 1 an renouvelable	Pour musiciens souhaitant jouer en groupe et ayant niveau pour intégrer un atelier	Orchestre rythm and blues Atelier de FMA, Atelier thématique, MAO...
<b>Parcours « Projet »</b> 1 an renouvelable	Pour musiciens expérimentés pratiquant en groupe à l'extérieur du CRR avec demande de formation sur des compétences spécifiques	Atelier de FMA (optionnel) Cours instrumental (30 à 45') Possibilités de suivre des Modules du CS/CPES (si places disponible)
<b>Parcours personnalisé</b> 1 an renouvelable	Pour musiciens de niveau équivalent au cycle II	Orchestre rythm and blues Atelier de FMA, Atelier thématique, MAO... Cours instrumental soutien pratiques collectives (20')

# Jazz et musiques improvisées

La classe de Jazz et musiques improvisées est destinée aux élèves instrumentistes ou chanteurs possédant un niveau technique suffisant (au minimum équivalent au Cycle II d'instrument) et souhaitant pratiquer le jazz et les musiques improvisées dans leurs divers aspects.

Les répertoires des différents styles sont abordés en petite et en grande formation. Les études permettent d'aborder l'interprétation, la réalisation et l'improvisation.

## Objectifs du cursus

- Acquérir la culture et connaissances des différentes esthétiques et répertoires.
- Développer différentes techniques de jeux et d'improvisation
- Développer la technique instrumentale/vocale vers une autonomie de jeu
- Recherche d'une identité artistique engagée et curieuse
- Acquérir les bases nécessaires pour faire des arrangements

	Site Bellejouanne	Cycle I	Cycle II	Cycle III
<b>CYCLES I à III</b>	<b>Admission</b>	Niveau cycle II d'instrument classique	Niveau fin cycle I de jazz ou cycle III d'instrument	Niveau fin cycle II de jazz
	<b>Pratiques collectives Théorie du Jazz et musiques improvisées (MI)</b>	2h/sem.	2h/sem.	2h/sem.
	<b>Big Band Jazz</b> <i>(en fonction des places disponibles)</i>	45'/sem.	1h30/sem.	1h30/sem.
	<b>Cours instrumental : clavier et guitare</b>	30'/sem.	40'/sem.	45'/sem.
<b>CYCLE SPECIALISE/CPES</b>	<b>Formation</b>	2 à 4 ans		
	<b>Admission</b>	Ouvert aux musiciens ayant validé un cycle II ou équivalent Interprétation (15') avec au moins deux œuvres de styles différents. Epreuves théoriques et Entretien		
	<b>Big Band jazz</b>	1h30/sem.		
	<b>Pratiques collectives Jazz et MI en petite formation</b>	2h/sem.		
	<b>Cours instrumental</b> Claviers et guitare	1h/sem.		
	<b>Histoire du Jazz et des MI</b>	1h/sem		
	<b>FM du Jazz</b> (relevé, analyse, rythme, harmonie)	2h/sem		
	<b>Composition et arrangement</b>	1h/sem		

Tous les cycles de Jazz ont des modalités d'évaluation, de contrôle continu et de déroulement du cursus communes à toutes les autres disciplines (voir chapitre Cours instrumental).

# Cursus Accompagnement au piano

La classe d'accompagnement s'adresse à des pianistes à partir du cycle III. En plus d'accompagner les élèves instrumentistes ou chanteurs lors des auditions du conservatoire, l'objectif pour l'élève-accompagnateur est de développer sa conscience de la partition par la pratique du déchiffrage, de l'harmonie au clavier, de la réduction, de la transposition. Ces disciplines permettent non seulement d'optimiser son écoute intérieure mais aussi d'envisager, sous un regard différent, sa pratique pianistique.

	Admission	Examen
<b>Conditions</b>	<i>Les épreuves d'entrée pour les cycles II et III s'adressent à des personnes qui possèdent déjà une pratique de l'accompagnement souhaitant intégrer la classe.</i>	
<b>Cycle I 1 à 2 ans</b>	Un ou deux déchiffrages au piano Une œuvre au choix 5' (piano)	Une réduction chœur Un déchiffrage accompagné Une transposition (ton) Une harmonisation Un extrait de quatuor à cordes (préparé)
<b>Cycle II 1 à 2 ans</b>	Un déchiffrage piano seul Un déchiffrage accompagné Une réduction chœur (loge) Une œuvre au choix 5' (piano)	Une réduction chœur ou quatuor Un déchiffrage accompagné Une transposition ton ou 1/2 ton Une harmonisation Un mouvement de quatuor à cordes (préparé)
<b>Cycle III 1 à 2 ans</b>	Un déchiffrage piano seul Un déchiffrage accompagné Une réduction de quatuor à cordes (préparé) Une œuvre au choix 5' (piano)	Une réduction chœur ou quatuor Un déchiffrage accompagné Une transposition 1/2 ton à 3ce Une harmonisation Un mouvement de quatuor ou petit ensemble (préparé) Une pièce de répertoire instrumental ou vocal (préparé)
<b>Cycle spécialisé/CPES 2 à 4 ans</b>	Un déchiffrage accompagné Une transposition (1/2 ton ou ton) Un mouvement de quatuor (préparé) Une œuvre au choix (piano)	Une harmonisation et une transposition 1/2 ton à 3ce (loge 20') Une réduction orchestre (loge 20') Un déchiffrage accompagné (loge 15') avec séance de travail devant jury Programme préparé : Une réduction d'orchestre Une pièce de répertoire instrumental ou vocal

Tous les cycles ont des modalités d'évaluation, de contrôle continu et de déroulement du cursus communes à toutes les autres disciplines (voir chapitre Cursus instrumental).

# Cursus de Direction de chœur

La formation proposée est destinée à toutes personnes désirant s'initier ou se perfectionner en direction de chœur :

<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Première initiation à la direction de chœur</li> <li>▪ Formation pour les enseignants</li> <li>▪ Chef de chœur</li> <li>▪ Choriste amateur souhaitant assister le chef de chœur</li> <li>▪ Elèves cycle III ou Cycle spé/CPES (UV complémentaire)</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<p><b>Cycle I</b> : Entretien avec professeur demande d'une pratique chorale régulière et bases de FM.</p> <p><b>Cycle II</b> : Concours d'entrée demande d'un niveau FM de second cycle.</p> <p><b>Cycle III</b> : Concours d'entrée demande d'être déjà responsable d'un chœur.</p> <p><b>Cycle spé/CPES</b> : Concours d'entrée</p>

## Contenu de la formation :

Cours/Niveau	Cycle I 1 à 2 ans	Cycle II 1 à 3 ans	Cycle III 2 à 3 ans	Cycle spé/CPES
Cours individuel	30'	45'	45'	2x1h
Cours d'application	1h30			
Cours de technique	30' (par 2-3)	30' (par 2-3)	30' (par 2-3)	30'
Pédagogie du chœur d'enfant		oui		
Cours d'accompagnement Réduction au clavier				30'
Cours complémentaires				oui

## Programme des cycles

### Cycle I

#### Acquisition des éléments de base :

Gestique et technique vocale, préparation et apprentissage d'une partition chorale, approche de l'écoute, apprentissage par mémorisation, découverte du fonctionnement de la voix chantée.

### Cycle II

#### Approfondissements des éléments de base avec utilisation clavier

Découverte du répertoire choral (du grégorien au 21<sup>ème</sup> siècle)

Pédagogie de l'apprentissage avec partition

Connaissance du fonctionnement de l'appareil vocal

### Cycle III

#### Perfectionnements des éléments de base avec utilisation du clavier

Travail de la mise en voix et organisation d'une répétition

Approfondissements du fonctionnement de la voix chantée

Connaissance des répertoires et styles

Conception d'une programmation

Gestion d'un chœur

### Cycle spé/CPES

#### Programme du cycle III

Technique et connaissance de la voix de l'adulte et de l'enfant

Technique vocale collective (module optionnel)

Pédagogie du chœur d'enfant

Connaissance des langues (prononciation)

Affinement de l'écoute polyphonique

Harmonisation de chants, transcription et adaptation de partition chorale

Réduction de parties chorales et accompagnement

Mise en situation (participation en tant que chef à des projets du CRR)



Niveaux	Evaluation
<b>Fin Cycle I</b>	Chant solo avec ou sans accompagnement (3' environ) Travail d'apprentissage par mémorisation d'une œuvre chorale à 2 voix (15')
<b>Fin cycle II</b>	Interprétation d'un chant solo avec ou sans accompagnement (3' environ) Travail d'apprentissage d'une œuvre chorale imposée donnée 6 semaines (15'). Déchiffrage chanté en français (Mise en loge de 10' avant l'examen)
<b>Cycle III</b> <b>Contrôle</b> <b>Projet personnel</b>	Participation à une polyphonie vocale a capelle (1 par voix). Œuvre au choix de l'élève Travail d'apprentissage par mémorisation d'une monodie avec un chœur mixte ou un chœur d'enfants. Œuvre donnée une semaine avant le stage (15') Travail d'apprentissage avec partition œuvre donnée 6 semaines avant (15') Travail individuel avec le chef de chœur invité Réalisation d'un projet personnel (voir document en annexe)
<b>Cycle spé/CPES</b> <b>Contrôle</b> <b>Projet personnel</b> <b>Examen</b>	Même conditions que le cursus instrumental concernant les épreuves. Le DEM a ses propres organisations d'épreuves (voir annexes)

**Pour les élèves du Cycle III et Cycle spécialisé/CPES** : il est possible de choisir de faire juste une UV de direction de chœur notée en contrôle continu comme premières approches de la discipline.

# Pratiques collectives instrumentales et vocales

## Objectifs principaux :

- Acquérir une expérience artistique spécifique liée à la pratique collective instrumentale ou vocale
- Acquérir une expérience de la vie en groupe
- Aborder des répertoires et des esthétiques diversifiés
- Expérience de la scène

### Validation par contrôle continu pour toutes les pratiques collectives et ateliers

L'évaluation par le contrôle continu se fait sur les critères d'assiduité, de ponctualité et de progression.

En cycle III et cycle spécialisé/CPES, les pratiques collectives font partie des modules obligatoires à valider pour l'obtention du Certificat ou Diplôme avec une note au moins de 10/20.

Chaque élève est engagé dans sa progression et doit participer aux différents projets.

## Musique de chambre (voir annexe)

Pour tous les élèves des classes instrumentales et de chant à partir du cycle III, les cours de musique de chambre (MDC) sont obligatoires. Le coordinateur de la musique de chambre et les professeurs de musique de chambre organisent les groupes et la programmation sur deux périodes par an : septembre à janvier et février à juin.

	Cycle III	Cycle spécialisé
Validation	Deux semestres de MDC ET un 3 <sup>ème</sup> semestre de MDC ou une année d'atelier	1h/sem. durant tout le cycle

### Validation par contrôle continu et deux concerts « Journées de la musique de chambre » :

Validation avec au moins 10/20 en cycle III et Cycle spécialisé/CPES.

## Pratiques collectives instrumentales (voir annexe)

### Les orchestres et les ensembles

Les pratiques collectives instrumentales ou vocales sont obligatoires à partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle I. En fin d'année, les élèves sont affectés dans un ensemble ou un orchestre, en fonction de leur niveau, des effectifs, et de la diversité des projets. Ils sont informés de cette orientation lors des réinscriptions.

Les élèves peuvent solliciter un changement de pratique qui doit être motivée et adressée à la Directrice avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire.

En cycle I, la pratique collective pour certains instruments est organisée dans le cadre d'un cours globalisé intégrant la FM (sauf pour la harpe, le piano et la percussion).

### Les ateliers

Les ateliers se distinguent des autres pratiques collectives notamment par leur caractère facultatif et touchent à des domaines spécifiques de la pratique musicale ou vocale.

# Pratiques collectives instrumentales

Légende : CS cycle spécialisé et PP Parcours personnalisé

Cours	CI.2	CI.3	Fin CI (CI.4/CI.5)	CII.1	CII.2	CII.3	Fin CII (CII.4 et CII.5)	CIII	CS/CPES	PP
Ensembles globalisés (voir cursus FM)		Tous instruments sauf piano et harpe								
Jeune ensemble à cordes (Site Migné)	Cordes									
Ensemble cordes				Cordes						
Ensemble junior vent (Site Migné)	Bois et cuivres									
Big Band Minuscule	Bois, cuivres et percussion divers									
Très jeune orchestre d'harmonie				Bois, cuivres et percussion						
Jeune orchestre d'harmonie						Bois, cuivres et percussion				
Oxband			Saxophones, cuivres et rythmique							
Orchestre de Migné				Tous instruments						
Orchestre Rhythm and Blues				Instruments des MAA, cuivres, bois, chant						
Jeune Orchestre symphonique						Instruments de l'orchestre				
Orchestre symphonique								Instruments de l'orchestre		
Orchestre de jazz							Bois, cuivres, batterie, guitare électrique, contrebasse, claviers			
Orchestre d'harmonie							Harmonie et percussion			
Bande de hautbois bassons							Hautbois bassons			
Ensemble de clarinettes							Clarinettes			
Ensemble de contrebasses							Contrebasses			
Ensemble de saxophones							Saxophones			
Consort de flûtes à bec				Flûtes à bec						
Consort de violes de gambe				Violes de gambe						
Ensemble de flûtes traversières							Flûtes traversières			
Ensemble de harpes				Harpes						
Ensemble de guitares				Guitares						

Les Ateliers										
Cours	CI.2	CI.3	CI.4	CII.1	CII.2	CII.3	CII.4	CIII	CS	PP
<b>Musiques traditionnelles et du monde</b>										
<b>Ateliers de Musiques traditionnelles</b> (Plusieurs ateliers sur différents sites)				Tous instruments						
<b>Atelier musiques du monde</b>			Guitare, voix, mandoline, harpe celtique et autres instruments acoustiques							
<b>Musiques actuelles et Jazz</b>										
<b>Atelier de Handpan</b>	Elèves ayant déjà un Handpan									
<b>Ateliers de Musiques Actuelles Amplifiées (par niveau)</b>	Pratique en groupe des musiques actuelles et Formation musicale appliquée									
<b>Ateliers de Musiques Assistées par Ordinateur</b>	Découverte et perfectionnement des techniques de création, d'enregistrement et de production.									
<b>Atelier Migné clique</b> (Ensemble de saxophones)		Musique jazzy, dixieland....								
<b>Atelier Jazz « Migné Jazz band »</b>		Initiation ou perfectionnement de l'improvisation autour des standards de jazz.								
<b>Ateliers Jazz et Musiques Improvisées</b> (Plusieurs ateliers)				Niveau de pratique instrumentale au moins équivalent cycle II						
				Tous instruments. Ouvert aux élèves en cycle II de jazz ou au moins équivalent cycle III à l'instrument						
									Elèves en CycleIII ou en CS de jazz	
<b>Workshop Jazz Contemporain (improvisation)</b>								Tous musiciens		
<b>Atelier Adultes Amateurs Jazz</b>			Accessible à tous les instruments							

### Pour les pianistes

Le cours de *piano complémentaire* permet, au même titre que les pratiques collectives pour les autres instruments, d'aborder dès la 2<sup>ème</sup> année du Cycle II la pratique de l'instrument sous un angle différent : déchiffrage, harmonisation, initiation à l'accompagnement. Cours de 30' avec deux élèves. Ce cours fait l'objet d'une évaluation continue.

## Pratiques collectives vocales dirigées

### Formation des choristes amateurs (sur inscription)

Cette formation entre dans le cadre de l'accompagnement des pratiques amateurs, elle est ouverte aux :

- Personnes souhaitant avoir une pratique vocale
- Personnes ayant déjà une pratique du chœur (ce n'est pas le cas pour tout le monde)

	Cycle I et II	Cycle III
<b>Formation Chœur amateur</b>	1h30/sem. formation polyphonie et technique vocale collective	
(pas de test d'admission)	Test individuel d'admission pour orientation du niveau	

### Cours de pratiques collectives vocales dirigées

Pratiques collectives vocales dirigées											
Cours	CI.1	CI.2	CI.3	Fin CI	CII.1	CII.2	CII.3	Fin CII	CIII	CS/CPES	PP
Chœur cycle I	8 à 12 ans										
Chœur cycle II					13 à 20 ans						
Formation choristes amateurs					Choristes ayant déjà une pratique chœur						x
Classes CHAM Voix											
Chœur CHAM Ecole Primaire G. Halimi	CE2 au CM2										
Chœur CHAM Collège Lusignan	6ème à la 3ème										
Chœurs spécifiques											
Chœur des chanteurs Niveau 1	Elèves ne sachant pas ou peu déchiffrer. Obligatoire pour chanteurs et CS/CPES dominante FM.										
Chœur des chanteurs Niveau 2								obligatoire			
Chœur des comédiens									Elèves théâtre		
Atelier de MAA à dominante vocale	MAA semi acoustique (6 chanteurs) et polyphonie vocale										x
Ateliers de Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)	Pratique du chant au sein des groupes de MAA: études des différentes esthétiques										x
Atelier polyphonie vocale								Niveau minimum déchiffrage requis		x	

#### Validation par contrôle continu :

Appréciations pour le cycle I/II et validation avec au moins 10/20 en cycle III et Cycle spécialisé/CPES



# Direction et encadrement des ensembles instrumentaux (DEEI)

Cette formation de deux ans est limitée à 10 personnes pour assurer un accompagnement individualisé et délivrer le Certificat d'établissement qui atteste du suivi de la formation.

L'objectif est de former des musiciens en mesure d'encadrer des ensembles instrumentaux dans le cadre d'une pratique en amateur ou en école de musique.

<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudiants de niveau 3<sup>ème</sup> cycle (Formation Musicale et instrument)</li> <li>▪ Professionnels de la musique souhaitant approfondir la direction d'ensembles instrumentaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes en situation de direction d'ensembles, ayant un bagage musical leur permettant de suivre la formation.</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<p>Entretien qui valide un niveau musical suffisant à la formation</p> <p>Demande d'assiduité et progression au cours de la formation</p> <p>Un statut d'auditeur pourra être proposé par les formateurs aux candidats non sélectionnés</p>	
<b>Formation</b>	<p>Cours de 3h par session (chaque mois)</p> <p>Journées avec orchestre</p> <p>Stages avec ensembles</p> <p>Concerts</p> <p><b>Rencontres et Master class</b> avec des chefs invités notamment en collaboration avec l'orchestre de chambre de Nouvelle Aquitaine (OCNA) et l'orchestre des Champs Elysées.</p> <p>Le travail est réalisé avec des orchestres du CRR associés comme les orchestre symphoniques, Orchestre d'harmonie, le Brass Band de la Vienne et certains ensembles de cycle III et cycle spécialisé/CPES.</p>	

## Compétences à acquérir dans la formation

### Savoirs généraux :

Le travail à la table des partitions (analyse, arrangements et orchestrations, annotations...)

L'acquisition des éléments techniques de la direction (gestique, organologie, écoute...)

La connaissance des enjeux sociaux et musicaux de l'orchestre ou de l'ensemble (gestion d'un groupe, place du chef, clarté du discours musical...)

La préparation des sessions avec les orchestres ou les ensembles du CRR (rythme de travail, temps de parole, adaptabilité des objectifs par rapport au niveau des musiciens ...)

### Acquisitions techniques :

Perfectionnement de la technique de direction d'orchestre

Qualité de communication

Savoir gérer une répétition

Développer une écoute et un esprit critique.

Mobiliser ses connaissances musicales afin de participer à une réalisation musicale.

Avoir une attitude pédagogique vis-à-vis de l'orchestre

Capacité à exprimer et affirmer ses convictions musicales et artistiques.

### Acquisitions théoriques :

Autonomie dans le travail de la partition

Être au fait des enjeux sociaux et musicaux de l'orchestre

Connaissance de l'orchestre dans son organisation

<b>Évaluation</b>	
<b>Contrôle Continu</b>	Appréciations sur Duonet chaque semestre durant toute la formation.
<b>Épreuves terminales</b>	<p><b>Épreuve de direction</b> (coef. 2) Présentation d'un travail en cours avec orchestre suivi d'un filage de l'extrait.</p> <p><b>Dossier personnel</b> (coef.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remise d'un dossier de 3-4 pages en amont de l'épreuve pour le jury qui soulève une réflexion sous forme de problématique liée à la direction d'orchestre avec le regard de l'expérience, de l'observation des répétitions et concerts où l'élève était présent.</li> <li>▪ Présentation orale du dossier par l'élève devant jury suivi d'un entretien.</li> </ul> <p><b>Le Jury</b> évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la qualité du travail face à l'orchestre,</li> <li>▪ la connaissance de la partition,</li> <li>▪ la capacité à gérer le groupe et le temps de répétition</li> <li>▪ les compétences techniques de l'élève et ses difficultés.</li> </ul> <p>Lors de l'entretien avec le candidat, le jury expose les différents points évalués et peut proposer des pistes d'améliorations.</p> <p>Le jury délivre le <b>Certificat de direction d'orchestre</b>.</p>



# Accompagnement des élèves

L'équipe des accompagnateurs dans les études musicales comprend :

- Des enseignants accompagnateurs pianistes et clavecinistes
- Un enseignant accompagnateur et chef de chant

## 1. Le cours avec l'enseignant accompagnateur

Les enseignants accompagnateurs ont un rôle fondamental dans la progression de l'élève : ils enrichissent artistiquement et théoriquement l'interprétation tout en conseillant des méthodes de travail pour assimiler tous les paramètres pédagogiques évoqués dans le cours.

L'élève qui souhaite rencontrer un enseignant accompagnateur peut avoir des raisons différentes :

- **Accompagnement d'un examen** : le nombre de séances étant limitées, l'élève doit venir en connaissant bien sa partition afin que le cours puisse profiter à l'interprétation et sa mise en place.
- **Travail de répertoire** qui va porter sur l'analyse de l'œuvre avec la partie pianistique, l'élève doit connaître suffisamment sa partition et l'avoir au préalable travaillée avec son professeur pour pouvoir profiter de la séance.
- **Travail de déchiffrage** où il est souhaitable que l'élève puisse regarder la partition pianistique en amont afin de préparer déjà le travail.

Les accompagnateurs, comme tout musicien, peuvent avoir besoin de travailler leurs partitions : il est nécessaire de les leur fournir en amont.

Chaque créneau d'accompagnement est de 30 minutes, limité en nombre suivant le cycle et la programmation.

## Temps d'accompagnement pour les examens :

Cycles	Répétitions	Générale	Total
Cycle I	2x20'	15'	55'
Cycle II	2x30'	20'	1h20
Cycle III <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contrôle (année avant le projet) + cours non accompagné</li></ul>	2x30'	0	1h
	0	0	0
Cycle spécialisé <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contrôle (chaque année) + cours non accompagné</li><li>▪ Projet personnel *</li><li>▪ DEM (dominante)</li></ul>	2x1h	0	2h
	0	0	0
	2x1h Programme libre (vu dans l'année)	30'	2h30

\* L'accompagnement d'un élève par un professeur pour le projet personnel n'est envisageable que si des raisons le justifient (avec accord de la Direction) et dans un temps de 10 minutes maximum.

## 2. Le cours avec l'enseignant accompagnateur et chef de chant :

Les cours sont fixés dès le début de l'année avec le professeur de chant et les élèves.

Le chef de chant est intégré à la formation de l'élève dans l'acquisition de ses connaissances et apprentissages puisqu'il assiste aussi aux cours de chant en tant qu'accompagnateur.

Lors des cours, l'enseignant va permettre de :

- Donner un éclairage sur le contexte musical (analyse, forme, harmonie) pour aider le chanteur à une meilleure compréhension musicale de l'œuvre afin d'en faciliter l'apprentissage, la mémorisation et l'expression.
- Consolider la technique vocale dans l'intonation, la prononciation de langues différentes et la fluidité du discours
- Créer une continuité avec le cours de chant en liant les connaissances techniques et musicales au contexte de l'œuvre (analyse, recherche de sens dans l'interprétation...).

# Les parcours spécifiques

## Le parcours personnalisé

Non diplômant, le parcours personnalisé permet à un élève de bénéficier d'un allègement de formation pour des raisons définies, d'entretenir sa pratique artistique d'amateur en suivant une pratique collective obligatoire avec un soutien de la dominante.

### Conditions d'admission :

- Accessible à partir du milieu du cycle II (début du cycle III pour les pianistes) suivant les places disponibles dans la dominante
- Élèves extérieurs au CRR : admission à la suite d'une prestation instrumentale ou vocale et un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique.
- Élèves du CRR : Le professeur de la dominante, en accord avec le(s) professeur(s) responsable(s) d'ensemble(s), transmet au service scolarité une fiche de parcours personnalisé pour son élève, qui sera validée par la direction à l'issue des concours d'entrée.

### Conditions d'accès :

Les enseignants et la direction valident la demande de parcours en fonction des places disponibles, des conditions d'admission et de la pertinence de la demande.

Le parcours personnalisé est d'une durée d'un an, renouvelable sur proposition de l'équipe enseignante et décision de la direction.

Le parcours pour chaque élève est mis en place dans un **Contrat de formation**.

En fin d'année, le professeur de la dominante rédige, dans le cadre du parcours de formation une évaluation/bilan proposant à la direction la suite à donner au parcours.

**Deux formations proposées :** En fonction du contrat de formation mis en place, l'enseignant et la direction attribuent le parcours 1 ou 2 approprié.

	Deux Formations proposées*	Evaluation
<b>Contrat de formation</b> (1 an renouvelable sous conditions)	<b>Parcours 1 :</b> Ensemble de cycle II + Soutien de 20'/semaine	Deux appréciations de contrôle continu
	<b>Parcours 2 :</b> Ensemble de cycle II ou III + Soutien de 30'/semaine	Evaluation bilan du professeur pour renouveler le contrat

\* en fonction de la pratique collective attribuée et du contrat de formation. Pour les pianistes, la musique de chambre est obligatoire.

## Le parcours continué

Une année accordée par la Direction et les enseignants pour les élèves motivés ayant eu leur CEM et qui souhaitent une année de prolongement pour un projet défini.

## Le parcours de pratique collective

Ce parcours est réservé aux personnes qui ont validé des apprentissages suffisants à la seule pratique collective afin d'entretenir une pratique amateur de haut niveau. Pour les élèves arrivant de l'extérieur, une audition avec l'enseignant référant pourra être organisée.

# École du spectateur et École de la scène

## MUSIQUE

Le Conservatoire de Grand Poitiers a développé l'action culturelle en tant qu'activité spécifique, au même titre que l'enseignement, au sein de sa propre programmation avec différents partenaires sur le territoire : près de 400 manifestations publiques mettent en scène notamment les élèves du Conservatoire, les enseignants et autres artistes invités.

Cette programmation et ces projets artistiques permettent aux élèves de développer des compétences spécifiques qui font partie intégrante de leur apprentissage, du métier de la scène et de la culture du spectateur.

### L'école de la scène : participations des élèves à la programmation

Ces prestations ont pour objectifs de favoriser les dynamiques de classes, la transversalité et la rencontre de publics variés.

- **Les Rendez-vous de classe** permettent aux élèves de se connaître, de s'écouter et aux parents/professeurs de se rencontrer.
- **Les Auditions** sont construites autour d'un projet artistique défini (thématique) d'un ou plusieurs départements qui en assurent l'organisation en privilégiant la transversalité.
- **Les Auditions CPES** préparent les élèves du cycle spécialisé/CPES aux concours de l'enseignement supérieur et à leur avenir d'artiste.
- **Les Journées de la Musique de chambre** avec deux sessions dans l'année permettent aux élèves de cycle III et cycle spécialisé de jouer en petite formation.
- **Les Concerts d'orchestre et ensembles** sont fédérateurs et permettent de découvrir des répertoires et lieux variés.
- **Les Scènes ouvertes** sont en lien avec la programmation de concerts *Prima la Musica*. Elles consistent en une succession de courtes prestations avec des disciplines différentes, elles sont organisées par un professeur volontaire qui en assure le bon déroulement (le programme est libre et varié).
- **Les Festivals *Ecoutez voir*** permettent à aux élèves du Conservatoire de participer à des spectacles dans les quartiers de Poitiers Sud et des Trois Cités (décembre et juin).

### L'école du spectateur : présence des élèves aux manifestations artistiques

Le développement de la personnalité de l'élève et de ses possibilités d'expression passe également par une pratique de spectateur afin de découvrir des esthétiques et des répertoires différents, de nourrir sa curiosité, de renforcer sa culture des arts de la scène.

**La Saison de concerts *Prima la Musica*** au CRR, en lien avec les enseignements, permet d'associer les élèves à des master class, des répétitions publiques, des ateliers, des séances d'analyse, des avants premières et des rencontres d'artistes.

Pour tous les élèves, la présence à des concerts/spectacles programmés dans le cadre de la saison du Conservatoire (*Prima la Musica*) ou de celle d'autres établissements culturels est facilitée par des tarifs privilégiés : Scène nationale, Confort Moderne, Jazz à Poitiers, Centre dramatique, Maisons de quartier... La politique tarifaire pratiquée avec les partenaires est très accessible et les propositions de sorties faites aux élèves sont en lien étroit avec les enseignements dispensés.

# PARCOURS D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

Introduction

Choix du parcours d'études et admission

Parcours d'études en cursus

Évaluation et validation

École du spectateur et de la scène



# INTRODUCTION

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers dispense les cours dans les trois disciplines :

**Danse Classique**  
**Danse Contemporaine**  
**Danse Jazz**

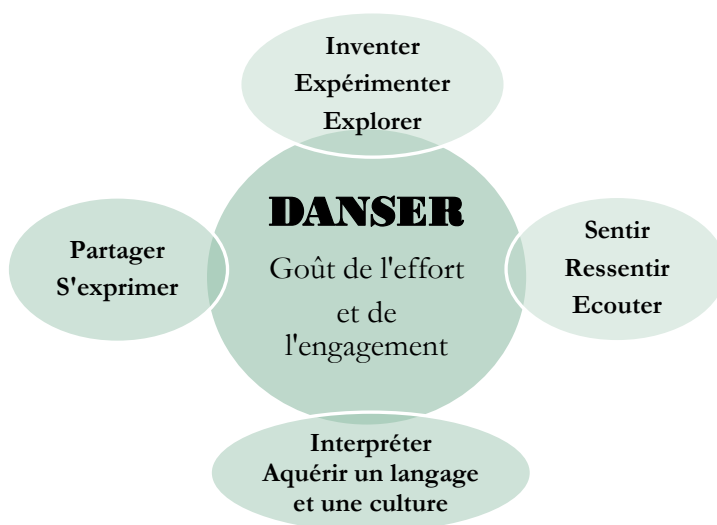
La formation globale du danseur revêt trois aspects indissociables et complémentaires :

- La formation technique
- L'approche artistique et créative
- Les enseignements théoriques complémentaires

Ces différents temps de pratique collective comportent des moments de structuration, d'expérimentation, de création tout en permettant à chaque élève d'aller à la recherche de son identité artistique, du dépassement de soi et du développement de l'expression artistique.

Le cours de formation chorégraphique prend tout son sens dans le cadre de cette formation globale et ne peut être envisagé comme seul cours suivi au Conservatoire.

Tout le long de sa scolarité, l'élève danseur va être accompagné et amené vers une pratique artistique autonome dans le plaisir de :



Tout le programme proposé par le CRR implique l'engagement de l'élève dans les différents cours, concerts et spectacles.

Le suivi de chaque élève est pris en main par la **Responsable de la coordination** et son équipe pédagogique du département danse qui comprend :

**Les enseignants des différents cours et ateliers**  
**Les musiciens accompagnateurs des cours de danse**

Le travail de concertation élaboré au sein du département permet l'organisation de l'enseignement, la structuration des contenus et la façon dont ils circulent au sein des enseignements, une vision d'ensemble du suivi de chaque élève et aussi de créer une dynamique d'équipe qui peut se nourrir d'invités extérieurs.

Une attention particulière est portée à la santé et aux risques corporels des élèves soumise à des réglementations du Code de l'Éducation et du Schéma National d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture :

- Un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement de la danse** est obligatoire dès l'inscription (Article R362-2 du code de l'éducation).
- La déclaration au Préfet du département tout accident ayant nécessité une hospitalisation (Article R362-3 du code de l'éducation).
- Le respect des âges des élèves en fonction des pratiques proposées (Article R362-1 du code de l'éducation).
- Le travail des pointes ou figures acrobatiques est règlementé (Article R362-1 du Code de l'éducation)

**Extrait du règlement intérieur :**

L'apprentissage d'un art est l'occasion pour l'élève d'appréhender de nouvelles notions, savoir-faire et savoir-être tout en s'ouvrant aux autres au travers d'expériences pédagogiques et artistiques qualitatives. Ces apprentissages reposent sur une bonne méthodologie qui demande régularité, assiduité et investissement dans les cours. La relation de confiance entre enfants, professeurs et parents est fondamentale.



JR PIHERY

# Choix du parcours et Admission

## 1. Choix du Parcours

Plusieurs parcours sont proposés au CRR :

- **Le parcours d'étude en cursus** qui permet d'inscrire la formation dans la durée selon une logique de progression des acquisitions en vue de construire une pratique autonome.  
Le dispositif Classes à Horaires aménagés et S2TMD Danse est un Parcours en cursus, il est détaillé dans la partie *Dispositifs pédagogiques partenariaux* avec l'Éducation Nationale.
- **Le parcours personnalisé** qui est non diplômant et renouvelable tous les ans pour des élèves motivés qui répondent aux conditions demandées.

### Parcours d'études en cursus

- **Choix de la dominante**

	Disciplines proposées au CRR de grand Poitiers
Cycle I 1 et 2	Socle commun classique/contemporain
Cycle I 3 et 4	Classique et/ou contemporain
A partir du cycle II	Plusieurs choix possibles : Classique, contemporain et jazz

Au cours des études chorégraphiques, le choix de la dominante du parcours est précisé par le département danse en accord avec l'élève.

- **Les disciplines complémentaires**

Elles sont associées à la dominante, obligatoires pour certaines et optionnelles pour d'autres. Elles constituent le parcours d'études et sont soumises à l'accord du département danse.

#### Les Ateliers

Méthodologie corporelle  
Culture chorégraphique appliquée  
Atelier technique de créativité  
Laboratoire chorégraphique

#### Cours complémentaires

Formation Musicale danseur  
Training  
Percussions corporelles  
Théâtre physique

Dans certains cours, la présence d'un musicien accompagnateur est nécessaire pour aider les élèves à approfondir l'appropriation corporelle des structures rythmiques et leur musicalité du mouvement.

## Parcours personnalisé et continué

Il permet à un élève danseur de suivre deux cours techniques obligatoires dans une dominante.

### Conditions d'admission :

- Accessible à partir du niveau du cycle III selon les places disponibles dans la dominante.
- Élèves extérieurs au CRR qui postulent dans une dominante : test d'admission lors d'un cours collectif au même titre que les autres élèves danseurs.
- Élèves du CRR : Le département danse transmet au service de scolarité une fiche de parcours personnalisé pour son élève qui sera validée par la direction à l'issue des concours d'entrée.

### Formation proposée :

	Formation	Evaluation
<b>Contrat de formation</b> (1 an renouvelable sous conditions)	<b>Parcours personnalisé :</b> Deux cours techniques dans la dominante uniquement.	Deux appréciations de contrôle continu par an
	<b>Parcours pratique continuée :</b> (Pour les élèves ayant obtenu un CEC dans les deux dernières années) Deux cours de dominante et un dans la discipline complémentaire	

Le département danse attribue les créneaux de cours pour la dominante et les compléments de formation en fonction des places disponibles.

Pour les projets chorégraphiques ou master class, l'élève doit en faire la demande à la Responsable du département danse. À l'issue de la réception de toutes les demandes, chaque élève concerné obtient une réponse par voie de mail.

## 2. Intégrer le conservatoire :

### En tant que débutant

Deux possibilités :

- Avoir suivi un cours d'éveil/initiation (voir cadre pédagogique) avec la validation du Conseil d'enseignant.
- S'inscrire au **test d'admission de septembre**.

Suivant certains critères, comme les places restantes dans chaque classe et les choix établis par les élèves, le service de scolarité et la responsable du département Danse préviennent chaque candidat par mail.

### En cours de cycle

Tout élève extérieur après inscription au conservatoire sera convoqué au concours d'entrée programmé en septembre : celui-ci prend la forme d'un cours collectif de la dominante et/ou des disciplines complémentaire(s).

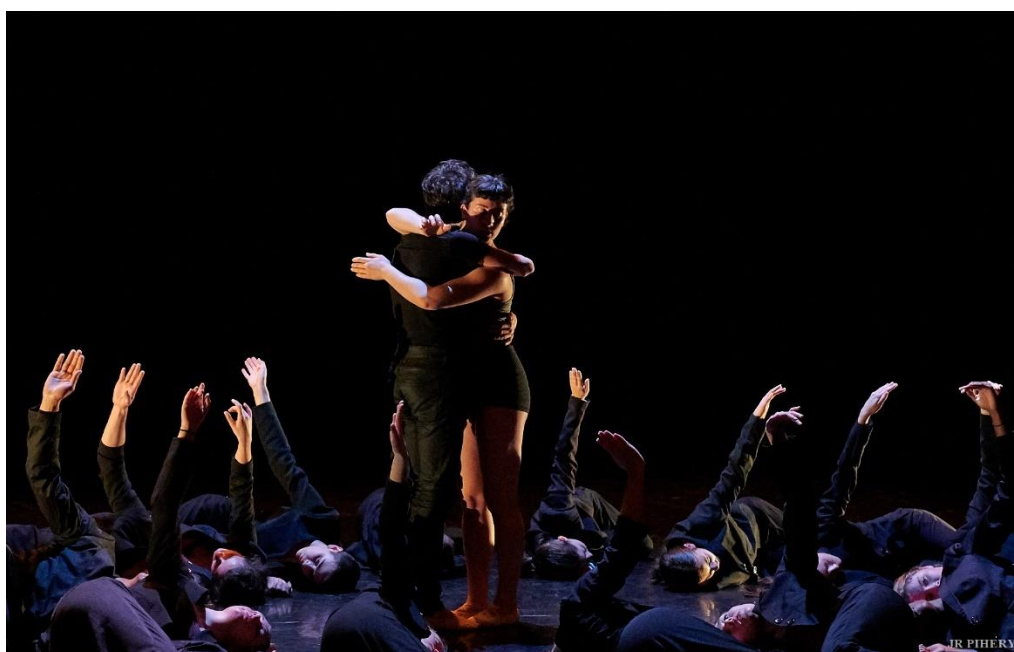
	Disciplines proposées	Admission
Cycle I 1 et 2	Socle commun classique/contemporain	Cours collectif avec une partie de danse classique et une autre de danse contemporaine
Cycle I 3 et 4	Classique et/ou contemporain	Cours collectif dans la dominante choisie par le candidat et dans les disciplines complémentaires le cas échéant
A partir du cycle II	Plusieurs choix possibles : Classique, contemporain et jazz	Cours collectif dans la dominante choisie par le candidat contenant une partie d'atelier dispensé par un des membres du jury spécialiste de la discipline suivi d'un entretien individuel
Cycle spécialisé		

Lors du test d'admission ou du concours d'entrée, le jury constitué de l'ensemble des professeurs de l'équipe pédagogique :

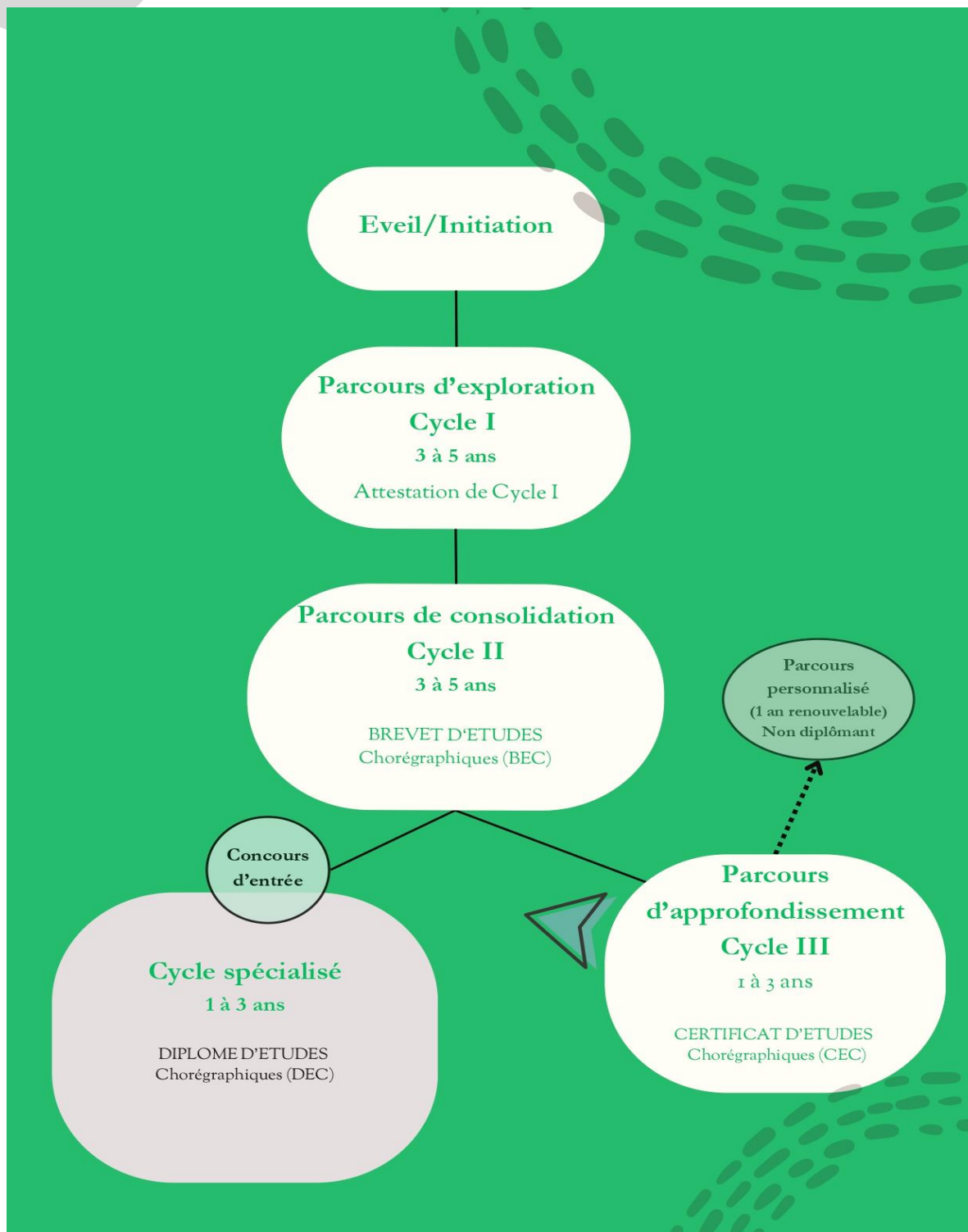
- Vérifie les aptitudes à la concentration, la façon d'intégrer et générer du mouvement ainsi que la motivation de l'élève.
- Oriente chaque candidat admis dans une discipline dominante et définit le niveau attribué.

Pour le cycle spécialisé, un jury extérieur est invité à évaluer les compétences techniques et artistiques des candidats.

Toute participation au test ou concours d'entrée en Danse nécessite la présentation d'un certificat médical, de moins d'un an, attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement de la danse (au plus tard le jour des épreuves).



# Parcours d'études en cursus



Toute modification souhaitée par l'élève dans son parcours d'études doit faire l'objet d'une demande officielle à la responsable des études chorégraphiques.



# 1. Progression dans les cycles

Les différents objectifs et acquisitions de chaque cycle sont décrits dans le **Cadre pédagogique**.

Dès l'âge de 7 ans, l'élève peut intégrer la classe de *Premiers pas* qui permet d'acquérir les outils fondamentaux permettant de débiter la technique de danse l'année suivante.

## CYCLE I Parcours d'exploration

Dès l'âge de 8 ans, l'élève intègre le premier cycle de la formation chorégraphique qui comporte deux esthétiques en socle commun (danse classique et contemporaine). Dès la troisième année, l'élève est orienté par l'équipe pédagogique dans une discipline dominante ou en double cursus.

- Construire la méthode, acquérir les fondamentaux du mouvement
- Poser les bases artistiques et techniques de la pratique chorégraphique

L'évaluation de fin de cycle se déroule lors du **Regard-Conseil** délivre une **Attestation de fin de Cycle I**

## CYCLE II Parcours de consolidation

**Objectifs pédagogiques** : Approfondissement des bases techniques et approche de l'interprétation à travers la pratique d'une discipline chorégraphique (danses : classique, contemporaine, jazz).

- Pratique en conscience de la danse comme langage artistique
- Initiation à l'endurance
- Développement de la créativité et du sens critique
- Consolidation des humanités chorégraphiques par la familiarisation avec des œuvres chorégraphiques, avec la rencontre d'artistes chorégraphiques et leurs pratiques

L'élève se doit de participer au projet chorégraphique de fin de Cycle II.

L'évaluation de fin de cycle se déroule lors du **Regard-Conseil** qui délivre le **Brevet d'études chorégraphiques**.

## CYCLE III Parcours d'approfondissements de la pratique amateur

**Objectifs pédagogiques** :

- Développer l'endurance et la technicité dans une des disciplines chorégraphiques
- Acquérir les connaissances, les maîtrises et la créativité permettant de poursuivre une pratique de la danse en amateur
- Développer la culture chorégraphique et l'analyse des œuvres de façon à devenir un spectateur averti
- Être en capacité d'élaborer un projet personnel

Au cours du cycle III, l'élève se doit de participer à au moins un projet chorégraphique.

L'évaluation de fin de cycle délivre lors du **Regard-Conseil** le **Certificat d'Études chorégraphiques**.

## **CYCLE SPÉCIALISÉ** Parcours de spécialisation

### Accès au concours d'entrée sur dossier d'inscription :

- Après une fin de second cycle (si Brevet validé)
- En cours de cycle III
- Après obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques dans un autre établissement

Le jury attribuera le nombre d'années de la formation en fonction du niveau requis qui ne pourra pas excéder 3 ans.

Le Concours d'entrée se déroule en réseau d'établissements, il s'adresse aux élèves désireux de se diriger vers une voie professionnelle.

### Objectifs pédagogiques :

- Acquisitions de connaissances et compétences dans la globalité de l'activité chorégraphique
- Développer un projet artistique personnel.
- Confirmer la capacité à suivre un enseignement supérieur, préparer les concours à l'entrée des établissements supérieurs.

L'évaluation de fin de cycle délivre le **Diplôme d'Études chorégraphiques**.

Les élèves du Cycle Spécialisé doivent obligatoirement participer aux différents projets chorégraphiques de répertoire ou de création, master class, conférences et rencontres.

Ils doivent aussi se procurer un abonnement aux programmations du TAP et du Centre d'animation de Beaulieu.

### La formation :

Mise en place par le **réseau des établissements Poitou Charentes contrôlés par l'État**, elle est établie dans un document spécifique validé par le **Ministère de la Culture**.

Elle est accessible seulement sur Concours d'entrée et fournit à l'élève le statut étudiant.

Dans ce cycle, l'élève pourra se consacrer à l'approfondissement et au perfectionnement de haut niveau de sa dominante tout en élargissant sa culture dans différents domaines à la recherche de son identité d'interprète.

Ce cycle permet aussi de pouvoir **confirmer son choix d'orientation vers une voie professionnalisante** ultérieure en passant à la fin du cursus les concours d'établissements d'enseignement supérieur (CNSMD, pôles supérieurs, hautes écoles à l'étranger, formations diplômantes...).

La formation demande à l'étudiant assiduité, investissement et progression tout en l'amenant à prendre sa formation en main afin d'être acteur de son parcours.

L'équipe pédagogique ainsi que la direction accompagne chacun individuellement dans sa progression au sein du cursus : dès le début, l'élève est reçu par **la responsable des études chorégraphiques pour assurer un suivi** et lui donner les outils pour l'accompagner dans son parcours et ses projets.

La responsable des études chorégraphiques en concertation avec l'équipe pédagogique reçoit chaque élève du cycle spécialisé lors du premier trimestre afin de mettre en place le déroulement de l'année en cours et le projet global du cursus.

## 2. Temps de Cours hebdomadaire pour chaque cycle :

Les temps de cours alloué selon les cycles et les cursus sont des moyennes. Dans une certaine mesure, ils peuvent être modulés en fonction de paramètres pédagogiques, la nécessité d'une fréquence de cours plus soutenue, les disciplines complémentaires pratiquées...

	Année	Cours obligatoires et durée/semaine	Total	Cours complémentaires
Cycle I	1	Un cours de danse classique 1h15 Et Un cours de danse contemporaine 1h15	2h30	
	2	Un cours de danse classique 1h30 ET Un cours de danse contemporaine 1h30	3h	
	3	Deux cours de dominante de 1h30 (classique ou contemporain)	3h	Possibilité de suivre l'autre discipline en complémentaire voire en double-cursus
	4	Un cours de dominante 1h30 Un cours de dominante avec technique créative 2h	3h30	Possibilité de suivre l'autre discipline en complémentaire voire en double-cursus
Cycle II	1.2.3	Deux cours de dominantes entre 1h30 et 2h Un cours complémentaire : entre 1h30 et 2h	Entre 3h et 4h	Si l'élève suit un parcours musique au CRR, le cours complémentaire peut être facultatif
	4	Deux cours de dominantes : entre 1h30 et 2h Un atelier de Techniques créatives : entre 1h30 et 2h	Entre 3h et 4h	Possibilité de suivre l'autre discipline en complémentaire voire en double-cursus
Cycle III	1.2.3	Trois cours de dominantes : entre 1h30 et 2h OU 2 cours de dominantes et une complémentaire 1 cours de Laboratoire chorégraphique : 2h à 2h30 obligatoire l'année du Certificat d'études chorégraphiques	Entre 5h30 et 7h	Si l'élève suit un parcours musique au CRR, le cours complémentaire peut être facultatif
Cycle spécialisé	1.2.3	Un cours de dominante à partir de 5h30 Un cours de Training classique 1h30 Un cours de FM danseur 1h15 Méthodologie corporelle 1h30 Laboratoire culture 2h Laboratoire chorégraphique : 2h à 2h30 Atelier percussions corporelles et théâtre physique en alternance 1h30	Entre 11h et 13h	1 à 2 Complémentaire(s) en fonction du profil et du projet de l'élève : 1h30 à 2h

Les cours peuvent être dispensés sur différents sites de Poitiers.

# Évaluation et validation

Quel que soit le moment de l'évaluation, le contrôle continu (consultatif) et le regard de l'équipe pédagogique jouent un **rôle prépondérant**.

Un jury (extérieur à l'établissement) est invité à évaluer les élèves sur lesquels il donne son avis : passage en cycle supérieur ou maintien dans l'actuel. Il fournit des retours à chaque candidat sur ses points forts et ceux restant à travailler, conseille des pistes de travail.

Le regard et l'avis de ces personnalités extérieures sont très importants et entrent dans la décision finale des enseignants, décision cependant souveraine rendue aux élèves et familles dans la semaine qui suit leurs épreuves.

## 1. Les modalités d'évaluation

L'évaluation revêt trois formes :

- **Le contrôle continu** (deux fois/an consultable sur Duonet) est sous forme d'appréciations dans chaque cours. Il permet de suivre l'évolution des apprentissages, la participation lors des cours et manifestations, la motivation et l'investissement, et donner des éléments de progression.
- **Les épreuves terminales de fin de cycle** se déroulent devant un jury qui vérifie les acquisitions techniques et artistiques nécessaires au passage du cycle ou bien à l'obtention des unités d'enseignement du diplôme concerné.

L'évaluation permet de :

- Décider du passage de l'élève dans le cycle suivant ou de son maintien
- Envisager une réorientation
- Décerner un titre ou un diplôme terminal.

Périodes d'examen :

Période des Examens/Regards-conseils		
Cycle I et II Dès la 4 <sup>ème</sup> année	Cycle III Dès la 2 <sup>ème</sup> année	Cycle spécialisé Entre la 1 <sup>ère</sup> et 3 <sup>ème</sup> année

En fin d'année, le conseil d'enseignant débat et statue sur le cas d'élèves qui sont en difficultés ou qui souhaitent une nouvelle orientation.

À tout moment dans le cursus, le département danse peut décider d'une réorientation de l'élève.

### Règlement intérieur :

La présence de l'élève est obligatoire à l'examen sauf absence justifiée par un certificat médical et il peut se dérouler sur le temps scolaire. Aucune séance de rattrapage ne sera organisée.

À tout moment de la scolarité, une réorientation ou un arrêt des études peuvent être décidés.

## 2. Les critères d'évaluation

L'évaluation doit être vecteur de motivation pour les élèves qui se présentent : c'est l'occasion de créer des rencontres avec l'équipe du Département et des invités extérieurs pour faire le point sur les apprentissages et la progression attendue dans les pratiques dansées et les Humanités chorégraphiques.

Savoir-être	Pratiques dansées	Humanités chorégraphiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiduité</li> <li>• Implication</li> <li>• Prise d'initiatives</li> <li>• Curiosité dans l'activité</li> <li>• Sens du collectif</li> <li>• Capacité d'autonomie</li> <li>• Méthodes de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conscience corporelle</li> <li>• Engagement physique</li> <li>• Sens artistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation à la musique</li> <li>• Pratiques créatives</li> <li>• Méthodologie corporelle</li> <li>• Culture chorégraphique</li> </ul>

### Récompenses et Barèmes

Le jury attribue les récompenses pour le jour de l'épreuve et l'équipe du département danse valide lors du regard-conseil le passage de cycle.

Niveau	Récompenses	Appréciations
Fin Cycle I et II	Maintien dans le cycle	Niveau insuffisant
	ADMIS	Des qualités et des acquis, niveau au minimum des exigences
	ADMIS mention Bien	Bon niveau, satisfaisant à l'ensemble des exigences
	ADMIS mention Très Bien	Très bon niveau
Cycle III Cycle spécialisé	Non validé	Objectifs non atteints, niveau général insuffisant
	10/20 admis	Certains acquis, mais niveau restant au minimum des exigences
	12/20 Assez bien	Des qualités et des acquis, niveau au minimum des exigences
	14/20 Bien	Bon niveau, satisfaisant à l'ensemble des exigences
	16/20 Très bien	Très bon niveau
	18/20 Excellent	Excellent niveau
Appréciations Projet personnel UV de DEC Note sur 20		

### 3. Validation et programme

	Evaluation fin de cycle	Programme
Premiers Pas	L'élève ayant suivi une année de premiers pas peut intégrer un cycle I danse à la suite de la validation du conseil enseignant	
Cycle I	Attestation de cycle I	Variation individuelle imposée dans la dominante par le Ministère Composition personnelle avec sa note d'intention Épreuve collective selon la discipline
Cycle II	Brevet d'études chorégraphiques (BEC)	
Cycle III	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)	Dès la deuxième année du cycle III possibilité de se présenter au CEC Épreuves : Variation individuelle imposée dans la dominante par le Ministère Épreuve collective selon la discipline Prestation publique : Projet perso (environ 7 min) envisagé en transversalité qui doit comprendre l'interprétation d'une composition personnelle d'environ 3 minutes. Il comprend aussi une note d'intention à l'égard du jury. Ces différentes épreuves peuvent être présentées sur deux années successives
Cycle spécialisé	Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)	Conditions à la présentation de l'élève aux épreuves terminales : - Variation imposée - Composition personnelle et sa note d'intention Pour obtenir le DEC, l'élève doit avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement chaque année du cursus.

### 4. Composition du jury pour évaluation terminale

#### Composition des jurys / personnalités invitées

	Examens danse	Examens de Formation Musicale danseur, Anatomie et culture chorégraphique
Fin de cycle I	1 spécialiste par discipline dont au moins 1 titulaire du CA ou équivalent, extérieur au Conservatoire + la Directrice ou son représentant.	Évaluation continue
Fin de Cycle II		
CEC variation		
CEC projet personnel	Au moins 2 personnalités du monde artistique dont un artiste enseignant diplômé et la Directrice et/ou son représentant	
DEC	La Directrice d'établissement, 2 spécialistes de la discipline dominante + une personnalité du monde chorégraphique (artiste)	



# École du spectateur et de la Scène

## DANSE

Des moments spécifiques à la danse donnent aux élèves l'occasion de rencontrer des artistes professionnels, de développer leur culture chorégraphique, d'investir la scène et différents lieux, aller à la rencontre du public, partager des expériences pluridisciplinaires avec d'autres élèves du Conservatoire...

### Portes ouvertes (pour les cours d'initiation/tronc commun)

Les cours sont ouverts à destination du tout public offrant l'occasion d'échanger avec les enseignantes et les élèves sur : le travail pendant les cours, la transmission entre professeur et élèves, les processus d'apprentissages, la créativité à l'œuvre.

### Créations chorégraphiques

Ces prestations publiques à destination du tout public consistent en la création d'un projet artistique défini (avec une thématique) qui concernent une ou plusieurs classes de danse.

Ces spectacles privilégient la transversalité, favorisent la mixité (des disciplines), la rencontre du public et permettent aux élèves de se produire dans le cadre d'un projet élaboré. Ils peuvent être menés par les membres de l'équipe ou par des artistes chorégraphiques invités.

Les objectifs sont de :

- Acquérir une expérience artistique spécifique liée à la création actuelle ou le répertoire des œuvres chorégraphiques
- Expérimenter la vie d'un danseur en conditions professionnelles
- Aborder des répertoires et des esthétiques diversifiés (œuvres originales, transcriptions, créations ...) et être au contact des créateurs et des œuvres passées ou présentes.

La responsable des études chorégraphiques en assure la coordination et le bon déroulement en lien avec le service d'action culturelle du Conservatoire.

**En cas d'absence prolongée d'un élève, sa participation aux prestations publiques peut être remise en cause par le département danse.**

# PARCOURS D'ÉTUDES THÉÂTRALES

Introduction

Entrée au CRR et admission

Parcours d'études en cursus

Évaluation et validation

École du spectateur et de la scène

# INTRODUCTION

Le département théâtre vise à donner un maximum d'outils nécessaires aux élèves afin qu'ils puissent éprouver la scène avec assurance, présence et puissance.

Le corps professoral et les intervenants professionnels permettent d'offrir l'excellence en matière de formation par le truchement des œuvres travaillées depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, des cours de danses, de chants, de théorie, de dramaturgie, des représentations *in situ* et hors les murs...

Les cours d'interprétation et les ateliers sont organisés de telle façon que les élèves traverseront une multitude d'écritures issues du répertoire, dans une approche systémique, leur permettant l'épanouissement de leur personnalité, le gain de la confiance en soi et la découverte de la personnalité artistique.

La formation des études théâtrales au CRR se nourrit des ressources de l'établissement mais aussi d'artistes extérieurs par des :

## Stages

Afin d'enrichir le projet pédagogique, l'équipe permanente peut être renforcée par l'emploi d'intervenants ponctuels – artistes ou pédagogues – aux compétences reconnues.

Le volume d'heure s'accroît au fil des cycles, venant acquérir des outils techniques et artistiques nécessaires aux élèves. Les stages sont représentatifs du monde du spectacle vivant (masque, clown, art de la rue, marionnette...)

## Interclasses

Le Cycle Spécialisé / CPES doit privilégier la direction des élèves en S2TMD, Cycle I, II et III dans les Projets Personnels.

Partage des connaissances, expériences, expérimentation, lien entre les groupes, donner des orientations artistiques, des conseils, des directions de jeu, s'adapter au public cible... Des moments collectifs de jeu, de lecture théâtralisée, des temps de rencontres sont inscrits dans l'emploi du temps de l'année pour faire concourir au maximum à la rencontre et au partage entre les cycles.

## Collaborations interdisciplinaires

Le département théâtre est la seule discipline à bénéficier de cours de chant et de danse. Aussi, l'art dramatique se trouve à la croisée des chemins des autres disciplines qui composent le Conservatoire.

Les élèves sont donc appelés :

- à se saisir des ressources existantes en matière d'enseignement de la musique et de la danse,
- à s'inscrire pleinement dans le projet pédagogique global de ces établissements.

C'est ainsi qu'à l'intérieur de l'établissement, outre sa participation à des cours et ateliers interdisciplinaires, le département théâtre est impliqué dans des expériences de collaboration avec les départements d'autres spécialités (musique ou danse), dans le cadre de projets ponctuels construits conjointement.

### Une année = une thématique :

Pour chaque cycle, le contenu est relié de près ou de loin à une thématique dans un souci de cohérence et cohésion. Cette thématique tend à lier avec les autres disciplines dispensées au Conservatoire.

# Entrée au CRR et Admission

## L'entrée au Conservatoire

Plusieurs façons d'intégrer le CRR :

- **Concours d'entrée en partenariat avec l'Éducation Nationale**  
(chapitre *Dispositifs partenariaux*)

En partenariat avec l'Éducation Nationale, il est possible dès la cinquième d'intégrer les Classes à Horaires Aménagés Théâtre, et de bénéficier de cours d'interprétation hebdomadaire au collège dispensés par un professeur du Conservatoire.

Dès la Première, la filière S2TMD permet aux élèves de pratiquer le théâtre en plus d'avoir des cours théoriques. L'élève peut, en Terminale, choisir l'option bac, dirigée par le professeur référent au Conservatoire.

- **Concours d'entrée dans les différents Cycles**

	Epreuves du concours d'entrée
Cycle I	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un texte appris par cœur (du répertoire ou non)</li><li>▪ Un court entretien avec le jury</li><li>▪ Un "training collectif" d'environ cinquante minutes.</li></ul> Jury : Deux enseignants du CRR et un membre de la direction
Cycle II	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une scène classique (de 3 minutes maximum datant d'avant 1900)</li><li>▪ Une scène contemporaine (3 minutes maximum, datant d'après 1900)</li><li>▪ Un court entretien avec le jury</li></ul> <b>Pour l'accès en II C 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un training d'une heure succèdera aux épreuves précédentes</li></ul> <b>Les textes doivent être appris par cœur</b> Jury : Deux enseignants du CRR et un membre de la direction
Cycle III	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une scène classique de 3 minutes maximum (datant d'avant 1900)</li><li>▪ Une scène contemporaine de 3 minutes maximum (datant après 1900)</li><li>▪ Un parcours libre (3 minutes maximum)</li><li>▪ Un court entretien avec le jury</li></ul> <b>Les textes doivent être appris par cœur</b>
Cycle spécialisé	<p>Le Concours d'entrée est organisé en réseau avec d'autres établissements. Le candidat devra fournir un dossier administratif et de motivation comprenant 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Son parcours, copie de diplôme ou examen (contrôle à l'appui)</li><li>▪ Une lettre de motivation.</li></ul> <p>Ce dossier rend admissible ou non le candidat à accéder à l'examen. Epreuves du concours (10 minutes en incluant le temps de préparation et – ou d'installation) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une scène classique datant d'avant 1950,</li><li>▪ Une scène contemporaine datant d'après 1950,</li><li>▪ Un parcours libre.</li><li>▪ Temps de "re-jeu" d'une ou plusieurs des scènes présentées, dirigé par un ou plusieurs membres du jury (maximum dix minutes)</li><li>▪ Un entretien avec le jury.</li></ul>

# Parcours d'études en cursus

## 1. Présentation des cycles

### CYCLE I Cycle d'ouverture et de détermination

#### Principe

Donner des bases techniques solides pour que les élèves puissent les intégrer rapidement et facilement comme autant d'outils au service de jeu et en plus de la découverte du monde du spectacle vivant.

**Objectif :** Nourrir et structurer le désir premier du jeu. Appréhender l'espace, déterminer les limites du plateau, être rigoureux et exigeant quant à l'espace de jeu, les décors qui sont utiles et tout autre élément qui doivent être présents. Travail en frontal, bi-frontal, quadri-frontal. Comprendre et éprouver la notion du 4<sup>e</sup> mur (brisé ou établi), l'espace et le corps, travail sur l'écoute, sur le silence, les pauses, les temps, savoir placer son corps dans l'espace délimité, placer son corps dans le groupe, placer son corps sur scène : à trois, deux et seul en scène.

### CYCLE II Cycle d'application au service du jeu et des enseignements de bases

**Principe :** Approfondir la technicité et l'appliquer artistiquement et élargir la découverte des écritures classiques et contemporaines.

**Objectif :** Orienter l'élève dans la découverte de sa personnalité artistique. Approfondir l'interprétation, acquérir de vraies notions de jeu et une approche dramaturgique (réflexe de justesse, rapidité de trouver la bonne place dans l'espace en première lecture, l'énergie, l'immédiateté de la voix dans le jeu, l'échange, l'esprit d'équipe sans ambages l'audace, la curiosité ...)

L'évaluation du cycle délivre le **Brevet d'Études Théâtrales**.

### CYCLE III Cycle d'approfondissements des acquis (Formation à la pratique amateur)

**Principe :** Compléter le parcours de l'élève dans les cycles éprouvés, et accélérer le processus accompagnement et autonomie.

#### Objectif :

Dans le parcours, il s'agit :

- D'orienter, conforter la personnalité artistique de l'élève, sensibiliser aux contours des métiers du spectacle vivant et aux différentes formes de théâtres (jeune public, clown, circassien, art de la rue, marionnette, improvisation, seul en scène...)
- De poursuivre le travail corporel et vocal,
- De faire preuve de "détermination" de l'élève comme élève-acteur.
- De gommer au maximum ses lacunes qui auront été fléchées par les professeurs, les différents intervenants et jurys,
- De consolider la présence sur scène, gagner en rapidité d'exécution dans les directions données et savoir solutionner de façon autonome une difficulté technique et/ou artistique,
- De savoir travailler sur plusieurs projets en simultané, savoir gérer son emploi du temps et son temps de répétition,
- De savoir trouver avec dextérité des scènes qui conviennent à sa personnalité, connaître et enrichir les écritures qui sont sensibles aux élèves,
- D'être disposé à se préparer et se présenter à des concours
- De savoir préparer son évaluation en vue de l'obtention du Certificat.

L'évaluation du cycle délivre le **Certificat d'Études Théâtrales**.

## CYCLE SPÉCIALISÉ/ CPES **Parcours de spécialisation**

**Principe :** Le Cycle spécialisé / CPES est ouvert sur examen d'entrée aux jeunes artistes désirant compléter leurs aptitudes au jeu individuel et collectif et pour clôturer leurs études artistiques.

**Objectif :** Rencontre avec des professionnels sous forme de stages intensifs, diriger un projet personnel, asseoir sa personnalité artistique, être en immersion et se confronter à la réalité artistique et professionnelle. Avoir une parfaite connaissance et maîtrise de son art.

Clôturer le cycle initial vers une voie pré-professionnalisante.

L'évaluation du cycle délivre le **Diplôme National d'Études Théâtrales**.

## 2. Temps de cours hebdomadaire pour chaque cycle

Les temps de cours alloué selon les cycles et les cursus sont des moyennes. Dans une certaine mesure, ils peuvent être modulés en fonction des paramètres pédagogiques, stages, master class, répétitions, rencontres avec des professionnel, sollicitations...

	Année	Cours obligatoires et durée/semaine	En complément
Cycle I	1	3h	Master class et interclasses
Cycle II	1	5h	Master class, interclasses et un stage de 30 heures.
	2	8h	Master class, interclasses, 2 stages de 30 heures chacun
Cycle III	1	<b>9h comprenant :</b> 7h d'interprétation 2h de cours de danse	Master class, interclasses, 2 stages de 30 heures chacun, temps de préparation et de répétition individuel pour la conduite du projet personnel dans le cadre du Certificat d'Études Théâtrales
Cycle spécialisé/ CPES	1 et 2	<b>16h comprenant :</b> Dramaturgie : 1h Interprétation : 6h Atelier : 5h Travail corporel : 2h Pratique vocale : 2h  <b>Total : 544h/an sur 34 semaines, et 1 088 heures sur les 2 ans.</b>	Master class, interclasses, 300 heures de stages minimum, des temps de préparation et de répétition individuel pour la conduite du projet personnel dans le cadre du Diplôme National d'Études Théâtrales.  <b>Total :</b> <b>Au minimum 844 heures annualisées, et 1 688 heures sur les 2 ans.</b>





# Évaluation et validation

## 1. Les modalités d'évaluation

### L'évaluation revêt trois formes :

- **Le contrôle continu** (deux fois/an consultable sur Duonet) est sous forme d'appréciations dans chaque cours. Il permet de suivre l'évolution des apprentissages, la participation lors des cours et manifestations, la motivation et l'investissement, et donner des éléments de progression.
- **Les bilans intermédiaires** réalisés par l'équipe des professeurs du département lors d'un moment spécifique se déroulent à l'issue du premier semestre (janvier/février), sous forme d'échange voire d'auto-évaluation (cycle spécialisé/CPES),
- **Les examens de fin de cycle** se déroulent devant un jury qui vérifie les acquisitions techniques et artistiques nécessaires au passage du cycle ou bien à l'obtention du brevet, certificat ou diplôme concerné.

### L'évaluation permet de :

- Décider du passage de l'élève dans le cycle suivant,
- Envisager une réorientation ou toute autre possibilité si son niveau et ses acquisitions restent insuffisants,
- Décerner un diplôme terminal.

Période des Examens (en dehors du contrôle continu)	
<b>Cycle I et II</b> En fin d'année via un spectacle dirigé par le professeur référent.  Jury interne	<b>Cycle III et Cycle Spécialisé / CPES</b> En fin d'année via : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation d'un projet personnel (15' (CIII) et 30' (CS/CPES))</li><li>▪ Présentation d'un spectacle dirigé par le professeur référent</li></ul> Jury extérieur

## 2. Les jurys

L'évaluation doit être vecteur de motivation pour les élèves qui se présentent : c'est l'occasion de créer des rencontres avec l'équipe du Département et des invités extérieurs pour faire le point sur les apprentissages et la progression attendue dans les pratiques théâtrales.

### Le jury apporte son expertise en :

- Donnant des retours à chaque candidat sur ses points forts et ceux restant à travailler,
- Conseillant des pistes de travail
- Orientant sur un répertoire, un registre voire des compagnies ou des structures locales ou nationales vers lesquelles le candidat correspondrait.

Le regard et l'avis de ces **personnalités extérieures** sont très importants, et comptent pour la **moitié de la note et de l'obtention du certificat ou diplôme.**

L'ensemble du **corps professoral** et les **intervenants extérieurs**, participent à **l'autre moitié de la note finale.**

Cycle I et II	Cycle III et Cycle Spécialisé/CPES
<b>Jury interne au CRR : 2 enseignants et Direction</b>	<b>Jury externe : Artistes/enseignants extérieurs et Direction</b>
Les critères pris en compte :	
Les progrès, la technicité, l'assiduité, la voix, la gestion de l'espace, la gestion du corps et la cohésion d'équipe	

### Les Unités d'enseignements (Cycles Spécialisés/CPES)

Dans le Cycle Spécialisé/CPES, les élèves suivent différents enseignements décomposés en unités de valeur dont ils seront évalués pour l'attestation finale.

UV	Titre	Evaluation	Points
UV 1	Jeu et interprétation évalués	L'équipe pédagogique et les intervenants extérieurs en contrôle continu	20
UV 2	Projet personnel incluant un dossier de création Projet collectif	Jury fin d'année	20 30
UV 3	Culture théâtrale Travail rédactionnel (sujet dramaturgie)	Université Contrôle continu	10
UV 4	Travail corporel	Contrôle continu et/ou évaluation en fin d'année	5
UV 5	Travail vocal	Contrôle continu	5
UV 6	Préparation aux concours (CPES)		10

Soit un total de **100 points**. La totalité est divisée par 5. Le jury évaluant le projet collectif et le projet personnel faisant totalisent 50% de la note finale (50 points).

### Récompenses et Barèmes

Le jury attribue les récompenses pour le jour de l'épreuve.

Niveau	Récompenses	Appréciations
<b>Fin Cycle I et II</b>	<b>Maintien dans le cycle</b>	Niveau insuffisant
	<b>ADMIS</b>	Des qualités et des acquis, niveau au minimum des exigences
	<b>ADMIS mention Bien</b>	Bon niveau, satisfaisant à l'ensemble des exigences
	<b>ADMIS mention Très Bien</b>	Très bon niveau
<b>Cycle III Cycle spécialisé</b>  <b>Appréciations Projet personnel UV de DET</b>  <b>Note sur 20</b>	<b>Non validé</b>	Objectifs non atteints, niveau général insuffisant
	<b>10/20 admis</b>	Certains acquis, mais niveau restant au minimum des exigences
	<b>12/20 Assez bien</b>	Des qualités et des acquis, niveau au minimum des exigences
	<b>14/20 Bien</b>	Bon niveau, satisfaisant à l'ensemble des exigences
	<b>16/20 Très bien</b>	Très bon niveau
	<b>18/20 Excellent</b>	Excellent niveau

**Règlement intérieur :**

La présence de l'élève est obligatoire à l'examen sauf absence justifiée par un certificat médical et il peut se dérouler sur le temps scolaire. Aucune séance de rattrapage ne sera organisée.

À tout moment de la scolarité, une réorientation ou un arrêt des études peuvent être décidés.

### 3. Validation et diplômes par cycle :

	Evaluation fin de cycle par un jury
Cycle I	Attestation de fin de cycle I*
Cycle II	Brevet d'études théâtrales (BET) *
Cycle III	Certificat d'Études Théâtrales (CET)**
Cycle spécialisé/ CPES	Diplôme National d'Études Théâtrales (DNET)*** <b>Comprenant :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ le projet personnel et collectif</li><li>▪ Validation des différents modules</li></ul>



# Ecole du spectateur et de la Scène

## THÉÂTRE

Une école du spectateur fait partie intégrante de tous les stades de formation et d'enseignement, elle allie :

- Plaisir d'aller au spectacle : caractère obligatoire dès le Cycle II en partenariat avec le TAP et le Méta.
- Rencontre avec les artistes sous forme de master class et en lien avec le TAP pour des moments de bord-plateau, de rencontre in situ, des temps d'échanges quant à la professionnalisation à la vie d'artiste...

Ces sorties permettent aussi de venir enrichir l'élève dans la scénographie des écritures classiques et contemporaines et l'approche des interprètes face à une œuvre venant ainsi compléter l'acquisition d'une culture théâtrale.

Cette école du spectateur et de la scène ambitionne de former le regard de l'élève spectateur, de faire découvrir une diversité d'esthétiques et de registres qui composent le spectacle vivant et d'interroger la pratique du théâtre. L'analyse critique de spectacles est pleinement constitutive de l'apprentissage de l'élève.

L'école du spectateur gagne à être pluridisciplinaire. Aussi des temps avec les autres disciplines du CRR sont inscrits dans l'emploi du temps des élèves, outre les sollicitations qui peuvent permettre de faire rencontrer les autres départements.

Enfin l'école de la Scène, en complément des "sorties théâtrales", des rencontres et des master class vient se concrétiser en multipliant les représentations en public. Bien que ce ne soit pas la mission première d'un CRR, les répétitions et les représentations sont autant de moments pour l'élève de développer des outils techniques et artistiques, de gagner en confiance et de goûter à la relation aux spectateurs et à la scène.



# LES DISPOSITIFS PARTENARIAUX

**Classes à Horaires Aménagés (CHA)**

**Filière scientifique et technologique  
en théâtre, musique et danse (S2TMD)**

**Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**

**Accueil des personnes en situation de handicap**



# Classes à horaires aménagés (CHA)

Ces classes de l'école primaire au collège offrent à des élèves motivés et ayant les aptitudes requises, la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire une formation spécifique dans le domaine de la musique, de la danse et/ou du théâtre. Ces classes se veulent un vecteur d'égalité sociale et un facteur de réussite scolaire.

Cette formation vise à développer les capacités artistiques : les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

## Contenu de la formation au CRR :

Chaque élève est inscrit au sein du dispositif, évolue au cours des différents cycles du CRR avec le même cadre. Les élèves peuvent être amenés à participer à des répétitions, sessions, concerts et spectacles en dehors du cadre scolaire. Ces événements font partie intégrante de leur cursus d'études et sont obligatoires.

Tous les cours se déroulent sur le temps scolaire et peuvent être dispensés sur des sites différents. La participation aux prestations publiques du Conservatoire en dehors du temps scolaire est obligatoire. Des activités ponctuelles (stages, répétitions, concerts) peuvent être proposées pendant des périodes de vacances.

Etablissements scolaires	Cours hebdomadaires assurés par le CRR		
	Musique	Danse Classique ou contemporaine	Théâtre
<b>CHA</b> Ecole Primaire Gisèle Halimi	<b>CHAM option chant choral</b> <b>CE1 et CE2</b> Chant choral 2h FM 1h  <b>CM1 et CM2</b> Chant choral 2h FM 1h15 à 1h30	<b>CHAD</b> <b>CE1</b> Cours d'initiation à la danse et Formation Musicale du danseur 1h45  <b>CE2 au CM2</b> Danse classique 2h à 2h30 Danse contemporaine 2h à 2h30 FM danseur 45'	
<b>CHA Instrument/Danse</b> Collège Jardin des Plantes	<b>CHAM 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b> FM 2x1h Instrument 2x30' pour CI et CII et 1x30' et 1x45' pour CII4 Pratiques collectives (hors temps scolaire)	<b>CHAD 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b> <b>Dominante :</b> 3 cours techniques dont un hors temps scolaire <b>Cours complémentaires</b> (selon année du cycle et orientation choisie par les enseignants) : Percussions corporelles ou culture musicale appliquée Recherches documentaires Autre(s) discipline(s) chorégraphiques (hors temps scolaire)	
<b>CHAM voix</b> Collège Jean Monnet	<b>CHAM</b> 6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup> FM et technique vocale		
<b>CHAT</b> Collèges Jules Verne, Pierre de Ronsard, Jean Moulin			<b>5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup></b> (Ronsard/Moulin/Verne) Cours de théâtre 2h 1h pratique/théorie

### Règlement intérieur (extrait)

Pour les élèves danseurs, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse sera exigé lors des tests d'admission pour les élèves extérieurs et à chaque rentrée scolaire pour tous.

## Conditions d'admission :

Le test d'entrée organisé en mai vise à s'assurer de la motivation des candidats et de leur capacité à suivre l'enseignement spécifique.



Les niveaux requis à l'instrument et en danse au moment de l'entrée sont :

	Musique (niveau instrument)	Danse
<b>CE1</b>	Débutant	Initiation
<b>CE2 à CM2</b>	Années de FM à avoir validé	Pratique de disciplines chorégraphiques et FM à avoir validé
<b>6<sup>ème</sup></b>	CI3	CI4
<b>5<sup>ème</sup></b>	CI4	CI1
<b>4<sup>ème</sup></b>	CI1	CI2
<b>3<sup>ème</sup></b>	CI2	CI3

Contenu des épreuves d'entrée pour l'admission :

Etablissements scolaires	Programme entrée en CHA		
	Musique	Danse	Théâtre
<b>CHA Primaire Chant choral et danse</b> Ecole Primaire Gisèle Halimi	<b>CE 1</b> Chanson au choix Test Exercices vocaux <b>CE2 à CM2</b> Chant par cœur Test FM	<b>CE 1</b> Évaluation avec quelques exercices simples <b>CE2 à CM2</b> Évaluation lors d'un cours collectif comportant une partie de danse classique et une autre de danse contemporaine.	
<b>CHA Collège Musique et danse</b> Collège Jardin des Plantes	<b>6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b> Morceau au choix non accompagné Déchiffrage (sauf piano dont le morceau est envoyé 15 jours avant l'épreuve) Test FM	<b>6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b> Evaluation lors d'un cours technique comportant une partie d'atelier.	
<b>CHAM Collège Opéra/Comédie musicale</b> Collège Jean Monnet (Lusignan)	<b>CHAM voix</b> <b>6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b>		
<b>CHAT Collège théâtre</b> Collèges Jules Verne, Pierre de Ronsard, Jean Moulin			<b>CHAT</b> Atelier collectif

Évaluation :

	Musique	Danse	Théâtre
<b>Évaluations</b>	Bulletin appréciations : deux fois par an Pour la musique : deux auditions/an avec commentaire écrit de la direction (pour Collège JDP)		
	<b>Fin 5<sup>ème</sup></b> : examen de cycle II <b>3<sup>ème</sup></b> ou bilan 4 <sup>ème</sup> année	<b>Fin 6<sup>ème</sup></b> : Regards-conseils de fin de cycle I	Évaluation continue
	<b>Fin de bilan</b> de milieu de cycle II	<b>Fin de 3<sup>ème</sup></b> : Évaluations de fin de CHAD Et/ou Regards-conseils de fin de cycle II qui délivre le <b>Brevet d'Études Chorégraphiques</b>	Évaluation continue

**Les modalités administratives spécifiques** (CHAM, CHAD et CHAT) sont prévues dans un cadre conventionnel avec l'Inspection d'Académie.

Les épreuves d'admissibilité des élèves réalisées par le Conservatoire ont lieu au printemps de l'année scolaire (voir site du CRR).

A la suite des épreuves artistiques, le CRR présente une liste d'admissibilité remise lors d'une commission mixte qui se réunit sur ordre de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'Orientation.

Sur avis de la commission, le DASEN (collège et lycée) prononce l'admission des candidats dans les établissements.



# Filière technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD)

La série Sciences et Techniques du théâtre, de la Musique et de la Danse s'adresse aux élèves qui envisagent de s'orienter vers les nombreux métiers de la création artistique, du spectacle vivant, ou encore de la gestion et de la médiation culturelle. Pour la musique et la danse, cela suppose qu'ils soient déjà engagés dans un parcours de formation artistique exigeant. Pour le théâtre, ils peuvent être débutants dans cette pratique à l'entrée en Seconde.

## La formation

De la seconde à la terminale, des aménagements d'emplois du temps permettent aux élèves suivant cette filière de concilier formation scolaire et formation artistique dans de bonnes conditions, et d'acquérir une double certification Éducation Nationale (lycée) / Ministère de la Culture (Conservatoire).

Ces aménagements favorisent ainsi un travail technique et artistique soutenu, que ce soit dans le cadre des enseignements spécifiques à cette filière au lycée comme au conservatoire.

Les cours de musique, de théâtre ou de danse sont dispensés par une équipe pédagogique associant professeurs du lycée et du Conservatoire. Selon des équilibres variables tenant compte des spécificités de chaque art, les enseignements de spécialités associent les travaux techniques, les situations de formation individuelle et collective, l'analyse chorégraphique, musicale ou théâtrale, l'histoire de l'art étudiée en lien avec les autres arts, les démarches de création, improvisation, composition. L'ensemble est réuni par des champs de questionnement transversaux engageant les élèves dans des projets communs mêlant les trois domaines artistiques - théâtre, musique et danse.

Établissements scolaires	Cours hebdomadaires assurés par le CRR		
	Musique	Danse	Théâtre
<b>TMD</b> Théâtre/Musique/Danse Lycée Victor Hugo	<b>Seconde</b> Enseignement disciplinaire d'un minimum de 3h basé sur la proposition du cursus prévu par le SNOP	<b>Seconde</b> Deux cours techniques (au minimum) dans la discipline chorégraphique de la dominante au sein du cursus traditionnel Atelier d'improvisation et composition 2h	<b>Seconde</b> Atelier d'improvisation et interprétation 3h
<b>S2TMD</b> Sciences et Techniques du Théâtre, Musique et Danse Lycée Victor Hugo	<b>1<sup>ère</sup> et Terminale</b> Enseignement disciplinaire d'un minimum de 5h30 en 1 <sup>ère</sup> et 7h en terminale (stages compris) basé sur la proposition du cursus disciplinaire	<b>1<sup>ère</sup> et Terminale</b> Deux cours techniques (au minimum) dans la discipline chorégraphique de la dominante au sein du cursus traditionnel En 1 <sup>ère</sup> s'ajoutent : Percussions corporelles et théâtre physique (en alternance) 1h30 Méthodologie corporelle 1h30 Training, laboratoire chorégraphique et analyse 2h En terminale s'ajoute : Laboratoire création 2h Méthodologie corporelle 1h30 Training et laboratoire culture 2h Laboratoire chorégraphique et analyse 1h30	<b>Première (5h30)</b> Interprétation Improvisation Scénographie  <b>Terminale (7h)</b> Atelier d'improvisation et interprétation Cours d'interprétation/travail de scène

## Suivi des élèves

La responsable de la filière S2TMD pour le Conservatoire met en place :

- Des temps d'échanges individuels avec chaque élève
- Une réunion d'information sur le déroulement du cursus et les formations post-Bac dans le milieu artistique

## Contenu des épreuves d'entrée pour l'admissibilité :

Niveau	Programme entrée dans la filière		
	Musique	Danse	Théâtre
<b>TMD</b> Théâtre/Musique/Danse			
<b>S2TMD</b> Sciences et Techniques du Théâtre, Musique et Danse Lycée Victor Hugo	<b>Seconde/1<sup>ère</sup> et Terminale</b>  Épreuve instrumentale Morceau au choix représentatif du niveau attendu Test de FM Un entretien individuel	<b>Seconde/1<sup>er</sup> et Terminale</b>  Deux cours techniques (au minimum) et un atelier d'improvisation Un entretien individuel	<b>Seconde/1<sup>er</sup> et Terminale</b>  Un atelier collectif dirigé et travail autour d'un texte remis lors de l'audition

## Niveaux requis avant les épreuves d'entrée :

	Musique (niveau instrument)	Danse
<b>2<sup>nde</sup></b>	Musique et Danse : Milieu Cycle II Théâtre : Pas de prérequis	
<b>Première</b>	Musique et Danse : Fin de Cycle II Théâtre : Validations de l'équivalent d'au moins 3h de cours en 2 <sup>nde</sup> au Lycée, Conservatoire ou établissement de qualification équivalente	
<b>Terminale</b>	Pas d'entrée (mutation exclusivement)	

### Conditions d'accès et modalités d'inscription

Retrait et retour des dossiers de candidature auprès du Lycée Victor Hugo

#### Tests d'admission au conservatoire :

Les élèves participent à un test d'admissibilité qui leur permet de montrer leurs aptitudes à bénéficier efficacement de la formation dans l'optique de l'obtention du baccalauréat. Celui-ci comprend des épreuves artistiques. Chaque candidat passe également un entretien individuel avec les membres de l'équipe pédagogique - lycée et conservatoire. Lors de cet entretien, les candidats exposent leurs projets de formation et d'orientation à l'occasion d'un dialogue avec le jury.

La réussite au test d'entrée en S2TMD s'accompagne obligatoirement d'une inscription au Conservatoire de Grand Poitiers. Celle-ci doit se faire à partir de fin mai. Les candidats reçus s'engagent à s'acquitter des droits d'inscription et de scolarité (information sur le site du CRR).



# Éducation artistique et culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle fait partie des missions fondamentales du Conservatoire de Grand Poitiers. Partenariat riche et engagé avec l'Éducation Nationale et d'autres partenaires, c'est dans le respect des droits culturels que tous les acteurs du territoire s'engagent dans un projet commun d'éducation et d'immersion dans le monde de l'Art par le collectif.

Le projet repose sur la volonté de permettre au plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à la culture dans toute sa diversité au travers de la musique, du théâtre et de la danse tout en restant en lien avec les fondamentaux de l'école et les acteurs éducatifs.

Une équipe de musiciens intervenants, enseignants diplômés et engagés interviennent auprès des enfants en lien permanent avec les directions et les professeurs des écoles. Chaque projet mené réunit tous les acteurs du partenariat, les familles et les enfants dans un moment artistique partagé.

## Quelques chiffres : L'EAC en partenariat avec l'Éducation à l'école

16 enseignants du CRR : 10 AEAP (musiciens intervenants) et 6 professeurs d'instruments

1800 élèves en bénéficient en musique, théâtre et danse

Différentes interventions permettent d'aller à la rencontre des publics sur le territoire :

- **Interventions en petite enfance :** Le CRR par les musiciens intervenants investit les structures publiques partenaires (crèches, médiathèques, relais des assistantes maternelle) pour des séances d'éveil sensoriel, corporel et artistique avec entre autre une programmation *A tout -petits sons* ouvert aux parents.
- **Interventions en écoles maternelles et élémentaires** Les musiciens intervenants selon leur identité artistique et le projet de la classe proposent une année ou demi-année autour d'un thème fédérateur que l'ensemble de l'école peut s'approprier dans la transversalité artistique (Beaux-arts, théâtre, musique, danse...). Les musiciens intervenants favorisent la transversalité et sont en charge de l'accès à la culture en y favorisant la plus grande diversité.
- **Orchestre à l'école : plusieurs modèles**  
**Les cordes chantantes** (deux écoles) avec deux séances par semaine organisées avec trois enseignants professeurs et musiciens intervenants du CRR abordent l'apprentissage du violon/violoncelle à partir du chant.  
**Orchestre de cuivres/bois** pour une durée de trois ans fonctionne sur le modèle de l'Association des Orchestres à l'école. Les élèves sont pris en charge par 4 professeurs du CRR et le professeur des écoles pour l'apprentissage de la flûte traversière, clarinette, cornet et euphonium. Ils suivent un partiel d'instrument en petit groupe (1h) et un cours d'orchestre (1h).  
**La Clique** est en lien avec la programmation culturelle du quartier, le projet est bâti autour du chant et du cornet.
- **Classe de Ukulélé :** Plusieurs écoles et classes sont concernées. Les enfants encadrés par un professeur du CRR chantent en s'accompagnant avec des grilles simples après avoir décoré leur instrument.
- **L'école chantante :** Deux écoles avec deux projets voix autour du conte musical. Ces projets deviennent un moment fédérateur pour l'école qui peut y adjoindre d'autres arts.
- **Musidanseurs :** Plusieurs classes accueillent un professeur de danse et un musicien intervenant pour découvrir le développement sensoriel et artistique du mouvement dansé, des percussions corporelles et du chant.
- **Musiques traditionnelles :** Découverte de répertoires de territoire autour de la musique et de la danse.

# Accueil des personnes en situation de handicap

Le Conservatoire de Grand Poitiers a ouvert une classe *Musique et Handicap* pour soutenir l'accompagnement de chacun dans sa diversité et différence, avec une approche inclusive qui inscrit une participation à la vie sociale et culturelle à l'égard des personnes en situation de handicap.

## Classe Musique et handicap

C'est au sein de cette classe qu'un enseignant accueille des enfants en situation de handicap soit en groupe (avec des partenaires) soit de façon individuelle suivant les places disponibles. Ils sont accueillis sans limite d'âge et de type de handicap.

Les objectifs pédagogiques sont les mêmes que pour n'importe quelle classe du conservatoire : le développement personnel de l'élève, le plaisir de jouer en groupe, de progresser musicalement, de participer à des projets inclusifs grâce à la transversalité qui existe entre les différentes classes et ensembles du conservatoire.

Le parc instrumental est très varié allant de la découverte d'un instrument à l'utilisation de matériels spécifiques pour les élèves en situation de handicap comme l'Orgue sensoriel, l'ordinateur avec logiciels spécifiques, micro... aidant à l'écoute, au jeu instrumental, au toucher, à l'invention et la création.



Régulièrement ces élèves, avec leur enseignant, ouvrent leurs portes au partage de leurs expériences musicales ou bien viennent assister à des moments transversaux avec d'autres élèves du Conservatoire.

## Partenariats avec des institutions spécialisées comme :

Oasis Terra Nova Biard  
Oasis petite enfance Biard  
Indigo Biard  
SESSAD Poitiers  
Foyer Soleil Bleu  
MAS St Benoit Mauroc

IRJS Groupe Big Band  
IME Mauroc St Benoit  
IRJS Groupe Lune  
MAS La maison de la forêt des charmes St Julien l'Ars  
IME Des Moulins ABSA Sèvres-Anxaumont

# SERVICE SCOLARITÉ

(Extraits du règlement intérieur, des études et délibération tarifaire)

## I. ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS/ÉTUDIANTES

Toute inscription au CRR induit l'acceptation et le respect des règlements afférents, à savoir le règlement des études et le présent règlement intérieur.

Les admissions au CRR se font sous l'autorité de la Directrice.

### 1. Inscriptions / Réinscriptions

Les dates d'inscription et de réinscription, ainsi que les formalités administratives s'y rapportant sont fixées par l'Administration et communiquées au public au plus tard dans les deux mois qui précèdent la période concernée (voir site).

**Les nouveaux élèves** procèdent à leur préinscription en ligne sur Duonet (lien sur le site internet du CRR).

**Les élèves en cours de scolarité** doivent se réinscrire sur Duonet (via leur espace) en respectant les dates et procédures indiquées et en modifiant toutes informations utiles.

Le dossier de préinscription (ou de réinscription sur Duonet) doit être correctement rempli et les pièces justificatives demandées fournies.

**Les élèves réinscrits en danse** doivent fournir au plus tard lors du premier cours de chaque année scolaire, un certificat médical attestant qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la pratique de la danse. Les candidats en cours de cursus doivent fournir ce certificat lors des séances d'admission.

Aucune inscription ou réinscription ne pourra être considérée comme automatique au-delà de la date limite prévue, sauf cas de force majeure signalée au Conservatoire.

### 2. Droits d'inscription et de scolarité

Les montants des droits d'inscription et de scolarité sont établis par une délibération du Conseil communautaire. Ils consistent en une redevance calculée en fonction du lieu de résidence, du quotient familial et des enseignements suivis.

▪ **Le droit d'inscription** (ou de réinscription) est dû à chaque rentrée scolaire par les élèves du Conservatoire. Le montant de 15 euros est fixé par délibération tarifaire : il représente une participation aux frais de traitement administratif des dossiers de réinscription et d'inscription. Il ouvre la possibilité de bénéficier d'un enseignement sur l'année scolaire, d'un accès libre à la bibliothèque et au prêt de document et permet d'emprunter des salles pour travailler.

Il est redevable au moment de l'inscription ou de la réinscription, quel que soit le quotient familial, le lieu de résidence et n'est pas remboursable.

▪ **Les droits de scolarité** diffèrent en fonction des cursus suivis, du lieu de résidence et des revenus de la famille.

▪ **Affiliation au CROUS :**

Les élèves bacheliers en CPES (Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur) peuvent être affiliés au CROUS via le CRR. Ils doivent en faire la demande auprès de la responsable de l'administration qui opérera la liaison avec les services concernés.

▪ **Bourses d'études :**

Les élèves bacheliers peuvent, s'ils sont en CPES, procéder à une demande de bourses auprès du CROUS. Les élèves non-bacheliers en cycle spécialisé et en CPES peuvent procéder à une demande auprès des services de la DRAC, via la responsable administrative du CRR.

- **Assurance responsabilité civile** : elle est obligatoire et couvre pendant un an les incidents causés à autrui.

### 3. Absences et demandes de dispense, de congé et de démission

- **Absences ou retards** doivent être spécifiés et justifiés sur le logiciel de scolarité Duonet ou par téléphone ou mail à la scolarité ou à l'accueil.  
Au-delà de trois absences non justifiées et non excusées, l'élève s'expose à un avertissement. Il revient au personnel du CRR de juger de la recevabilité d'une justification d'absence pour excuser l'élève.
- **Les demandes de congé et de dispense** sont étudiées par la direction avec l'appui des professeurs concernés et du service scolarité. Les formulaires à compléter sont disponibles dans DuoNet.
- **Demande de dispense** : La dispense consiste en une validation du module entraînant une autorisation d'absence à celui-ci. Les demandes de dispense doivent être écrites, motivées et parvenir à la direction du Conservatoire.
- **Un congé peut être demandé à la Direction, de façon totale ou partielle à partir du cycle 2** : Il consiste en un aménagement temporaire du cursus visant à son allègement partiel ou total. Il n'est pas renouvelable. Une seule demande de congé est possible par cycle et par discipline.
- **Démission** : L'élève informe de son souhait de démissionner par écrit à l'administration. Le formulaire à compléter est disponible dans DuoNet.  
La facturation des frais de scolarité dépendra du motif de démission et de la date de celle-ci, conformément à la délibération tarifaire en vigueur au moment de la démission.

## II. REPROGRAPHIE et DROIT IMAGE/SON

L'usage de reprographie d'ouvrages musicaux protégés est interdit conformément aux textes législatifs en vigueur (code de la propriété intellectuelle et lois de 1957, de 1984 et de 1994) sauf dérogations prévues par ces textes ou par d'éventuels accords conventionnels passés avec les ayants-droits. En conséquence, seules les reprographies autorisées par la directrice peuvent être utilisées dans le cadre des cours.

La copie des documents de la médiathèque n'est possible que dans les limites imposées par la législation et des dispositions spécifiques prises au sein du CRR.

Le Conservatoire peut être amené, lors de moments artistiques et/ou pédagogiques, à prendre des photos ou extraits sonores afin d'illustrer ses activités.

Lors des inscriptions, le Conservatoire demande l'accord du droit à l'image des élèves pour sa communication lors de photos ou d'enregistrements visuels et sonores pris dans les différentes activités du CRR. Cette autorisation vaut sans limite de durée sur les supports de communication du CRR (publications écrites, réseau social, site internet...) et à titre gratuit. Le formulaire de droit à l'image décline les mentions juridiques à jour au moment de la signature de celui-ci.

Le CRR décline toute responsabilité dans la diffusion d'images ou d'extraits sonores/vidéos prises par les usagers eux-mêmes s'en s'être enquit de l'autorisation nécessaire auprès des agents (professeurs, accompagnateurs...) et des élèves dans le cas d'une prestation collective.

## III. ACCÈS ET SÉCURITÉ

Ces consignes ci-dessous concernant les agents et élèves du CRR ainsi que les extérieurs habilités par la Direction à venir travailler au sein du CRR.

**Ouverture du CRR** : Le CRR est ouvert en période scolaire, du lundi au samedi sur des horaires indiqués dans chacun des sites d'enseignement et sur le site internet du CRR. Il est ouvert du lundi au vendredi hors période scolaire.

En cas d'absence de l'équipe d'accueil au complet, le CRR devra demeurer fermé.

**Le plan Vigipirate Renforcé** impose des règles de surveillance et filtrage des flux de personnes dans les établissements d'enseignement. La composition de l'équipe d'accueil et la configuration des locaux ne



permettant pas de mettre en place ces mesures sur tous les sites, l'accès à ceux-ci sera réservé exclusivement aux agents et aux élèves afin de garantir la sécurité des agents et usagers.

Pour des questions de fluidité de circulation vers les issues et donc de sécurité, les couloirs et escaliers ne peuvent être des lieux d'attente et de stationnement.

Une personne extérieure peut entrer au CRR à la demande d'un enseignant ou pour voir l'administration à condition de se présenter à l'accueil.

Les enseignants, élèves souhaitant travailler en autonomie dans une salle, et extérieurs habilités par la Direction doivent passer à l'accueil pour inscrire leur présence.

Il est interdit de fumer, de boire de l'alcool, d'utiliser toutes substances illégales dans les locaux du CRR et ses différents sites.

L'enseignement de la danse doit respecter les dispositions de la loi du 10 juillet 1989 et des normes techniques fixées par la Direction de la Musique et de la Danse pour les établissements de la catégorie du CRR, notamment en matière de locaux, de qualifications des enseignants et de normes sanitaires.





# ANNEXES

**Cursus particuliers** : Orgue et Percussion

**Musique de chambre** : Objectifs

**Cycle III** : Le projet personnel

**Cycle spécialisé** : Le projet personnel

**CS/CPES** : Note cadrage examen d'entrée

**Cycle spécialisé** : Note cadrage pour le DEM



# Cursus Particuliers : Orgue et Percussion

## Cursus de la classe d'Orgue

La formation de l'instrument comporte un cursus particulier dans ses débuts avec un premier cycle dédoublé : cycle I *clavier* puis un cycle I d'orgue (apprentissage du pédalier). Le cycle III et cycle spécialisé/CPES sont identiques aux autres instruments.

	Cycle I clavier	Cycle I orgue	Cycle II
<b>Durée du cycle</b>	3 ans	3 ans	4 ans
<b>Age des élèves</b>	7 à 10 ans	10 à 13 ans	13 à 17 ans
<b>Temps de cours</b>	30'	45'	1h
<b>Formation</b>	Bases du jeu manuel	Bases du jeu avec pédale	Consolidation des acquis
<b>Examen fin de cycle</b>	Deux pièces manualiter <b>Bilan de fin de cycle</b>	Une pièce manualiter Une pièce pedaliter <b>Examen de fin de cycle</b>	Deux pièces pedaliter de style différent <b>Examen de fin de cycle</b>

## Département de Percussion

A l'image de la grande variété des pratiques et des esthétiques musicales que représente ces instruments, le département Percussion du conservatoire propose des enseignements distincts. S'ils ont de nombreux points communs, chacun va cependant mettre l'accent sur des aspects spécifiques de la pratique, tout en restant connecté aux autres.

Percussion classique	Batterie/Claviers	Batterie/Percussions
<p>La classe de percussion classique met l'accent sur l'interprétation d'une partition, et développe donc la capacité de lire en jouant.</p> <p><b>Instruments principaux</b> Claviers (marimba vibraphone, xylophone, glockenspiel), caisseclaire, multipercussions (dont la batterie), timbales.</p> <p><b>Instruments à la maison :</b> Batterie et xylophone.</p> <p><b>Esthétiques</b> Répertoire classique à contemporain. A moindre mesure arrangements de musiques jazz et actuelles</p> <p><b>Pratiques collectives</b> Orchestres, musique de chambre avec d'autres instruments, ensembles de percussion</p>	<p>La classe de batterie/claviers se base sur un apprentissage de tradition orale, où le jeu se fait avant tout « d'oreille ».</p> <p><b>Instruments principaux</b> Batterie, marimba et vibraphone.</p> <p><b>Instruments à la maison :</b> Xylophone ou synthétiseur dès la première année, et batterie souhaitable.</p> <p><b>Esthétiques</b> Musiques populaires et traditionnelles.</p> <p><b>Pratiques collectives</b> Big Band Minuscule, ateliers de résidence.</p>	<p>La classe de batterie/percussions a pour spécificité d'être rattachée au département de Musiques actuelles amplifiées, et met l'accent sur ce répertoire. Le répertoire écrit est par ailleurs abordé pour les grands ensembles.</p> <p><b>Instruments principaux</b> Batterie, marimba, vibraphone, handpans, percussions ethniques.</p> <p><b>Instrument à la maison :</b> Batterie.</p> <p><b>Esthétiques</b> Musiques actuelles et amplifiées, musiques traditionnelles et ethniques, et à moindre mesure musiques écrites en lien avec les ensembles et orchestres.</p> <p><b>Pratiques collectives</b> Ateliers et groupe de MAA, orchestre de Migné-Auxances, Oxband, atelier musiques traditionnelles, atelier Handpan.</p>

# Musique de chambre (MDC) : Objectifs

La musique de chambre en tant que discipline à part entière, tient une place historiquement centrale à partir du cycle III au sein du Conservatoire de Poitiers. Une quarantaine de groupes sont constitués chaque année pour une pratique régulière et encadrée. Articulée en deux semestres, l'année est ponctuée par deux rencontres avec le public lors des Journées de la Musique de Chambre au mois de janvier et Trois concerts pour un après-midi au mois de juin, occasion pour les groupes de présenter et de valoriser le travail accompli.

La Musique de Chambre requiert de la part de ceux qui la pratiquent, une grande disponibilité, une prise de responsabilités et d'initiatives - si l'on considère que chaque formation doit être capable de travailler de façon autonome en dehors des cours programmés - le sens de l'organisation et du partage. Son propos est de développer à la fois des qualités humaines et musicales.

Dans un premier temps, au cours du *cycle III*, nos objectifs sont ceux d'une initiation à la MDC : faire découvrir une pratique musicale et tout ce qu'elle implique (notamment le fait de tenir sa place au sein d'un groupe autonome - aspects relevant de la responsabilité individuelle et collective, développer les connaissances culturelles et artistiques sur un répertoire large et varié ; préparer au mieux à une pratique musicale amateur autonome de qualité en étoffant la sensibilité artistique.

Dans un second temps, ces éléments seront développés lors du *cycle spécialisé* pour faire en sorte que la pratique de la MDC devienne une nécessité intérieure et permette de tenir sa place avec compétence et responsabilité dans un ensemble et de pouvoir en assurer, au moins collégalement, la direction musicale dans différents styles et différentes formations.

## Objectifs généraux :

- Développer les compétences individuelles dans une situation de jeu en ensemble, réalité musicale que l'étudiant rencontrera dans le cadre d'une pratique amateur ultérieure.
- Développer ses connaissances culturelles et musicales sur un répertoire large et varié de périodes et styles différents.
- Développer l'autonomie dans :
  - La construction d'un travail de répétition
  - Le choix d'un répertoire
  - Le choix d'interprétations conscientes et argumentées
  - La prise de décisions musicales
- Nourrir la sensibilité artistique, et la personnalité musicale

## Objectifs « techniques » :

- Développer une écoute particulière dans le jeu d'ensemble : polyphonie, prise en compte des spécificités instrumentales (respiration pour les instruments à vent, vitesse et longueur d'archet, attaque du son pour les pianistes...)
- S'appuyer sur l'analyse pour construire une interprétation
- Prendre en compte les aspects rythmiques (synchronisation, pulsation commune...)
- S'intégrer dans un son d'ensemble : justesse, timbre, équilibre

## Objectifs « savoir-être » :

Tenir sa place au sein d'un groupe : Dialogue, engagement, tolérance...

## Évaluation : (Proposition)

L'évaluation de la musique de chambre est réalisée sous forme de contrôle continu tout au long de l'année par chaque enseignant accompagnant les groupes. La réalisation d'un « projet » d'une durée d'un semestre est alors validée en lien avec une prestation publique déterminée, soit lors des « Journées de la musique de Chambre » en janvier et/ou lors des « Trois concerts pour un Après-midi » en juin.

Les concerts de juin présentent la particularité de clôturer l'année scolaire et sont l'occasion d'un retour oral de la part de l'équipe enseignante du département de MDC.

# Cycle III : Le projet personnel

## Définition du projet personnel

Le projet personnel de CEM est l'aboutissement du parcours d'études du cycle amateur : **un projet de fin de cursus** qui ouvre sur une pratique autonome future en dehors du conservatoire, celui-ci peut prendre différentes formes.

Le programme est libre d'une durée de 20 minutes : c'est l'occasion pour l'élève de se former à la création de projets à partir d'un sujet qui lui sera personnel dans la forme et son contenu.

Le programme peut comporter :

- Œuvre de musique de chambre dans des esthétiques diverses
- Œuvre soliste
- Réalisation personnelle : composition, transcription, improvisation...
- Travail avec d'autres disciplines : danse, théâtre, art plastique, vidéo...

L'élève devra par ailleurs construire son programme dans l'idée d'une prestation publique incluant une présentation, une mise en forme... Il devra prévoir une présentation des œuvres soit en concevant un programme distribué au public, soit par une présentation orale (ou les deux).

**Attention** : Si les élèves souhaitent être accompagnés lors de leur concert, ils devront trouver les personnes « ressources » (grands élèves, personnes extérieures au Conservatoire...). Les professeurs d'accompagnement de l'établissement ne pourront assumer ce rôle. De même, aucun professeur ne peut jouer dans un ensemble.

## La réalisation du projet personnel :

Une réunion d'aide au projet est fixée dès la rentrée pour guider chaque élève dans l'élaboration du déroulé. Le coordinateur, le technicien et la direction sont présents.

Un avant-projet est à rendre en janvier.

Une générale de 1h30 avec le technicien est organisée avant la réalisation finale dans le lieu du projet.

Durée totale d'un projet personnel : 20 minutes de réalisation orale suivie de 10 minutes d'entretien

## Le Coordinateur des projets personnels du cycle III

Il accompagne l'élève dans la définition, la planification et la construction du projet. Il assure le relais entre l'élève, son projet et les équipes du CRR : équipe technique et d'action culturelle, équipe pédagogique, équipe de direction.

Les moyens techniques possibles seront précisés dans une fiche d'avant-projet à rendre en décembre/janvier. A partir de là, l'élève devra définir le déroulé de son programme en précisant toutes les données techniques (matériel, déplacements, lumières, plan de scène...). Aucune location de matériel ne pourra être envisagée.

## Le professeur de la dominante :

Il garantit la mise en œuvre du projet personnel de son élève en l'accompagnant dans le choix du sujet et la cohérence de la prestation. Sa participation est vivement conseillée lors de la répétition générale.

## Évaluation et validation : le projet est validé à partir de 10/20

Prestation artistique de 20 minutes suivie d'un entretien de 10 minutes

Le jury est composé d'un membre de la direction et d'une personnalité artistique invitée. Il valide le projet en fonction de :

- Qualité et originalité de la prestation (tant sur l'ensemble de ses interventions que sur le travail d'encadrement, de conception et d'organisation qu'il aura été amené à fournir)
- Adéquation entre l'avant-projet, la prestation artistique et l'entretien
- Qualité et quantité du travail effectué
- Maîtrise de l'entretien avec le jury permettant notamment de vérifier en quoi l'élève est bien le concepteur de son projet, ce qu'il en a retiré à titre personnel et s'il est conscient de ses éventuelles faiblesses.

# Cycle spécialisé : Le projet personnel (texte du réseau)

## Définition du projet personnel

Outre la validation des différents modules prévus au programme des études, les élèves doivent présenter un projet personnel pour valider leur cursus d'études.

La présentation de ce projet a comme objectif de vérifier qu'à l'issue du Cycle spécialisé/CPES un élève est apte à mener à terme une séance publique originale, conçue par lui, en ayant pris la mesure de l'ensemble des impératifs d'une telle opération.

Ainsi, il est demandé à l'élève de concevoir, organiser, présenter et participer à une séance publique comprenant, au moins, une prestation artistique répondant aux critères et aux conditions suivantes :

- Le projet doit revêtir un caractère personnel. A ce titre, il doit être différent, dans son contenu, sa forme ou son déroulement, des prestations publiques auxquelles l'élève a été amené à participer au cours de sa scolarité et montrer l'autonomie acquise tout au long du cycle.

Cette spécificité peut porter, selon le cas, sur :

- Le répertoire ou l'esthétique (ce qui peut comprendre une composition, une transcription ou un arrangement personnel)
- L'intégration d'autres formes d'expression artistique que la spécialité de l'élève
- L'« accompagnement » ou l'environnement de la prestation (présentation d'une analyse, d'un travail historique, iconographique ou organologique... par exemple)
- Une prestation collective réalisée sous la responsabilité du candidat

**Pour le CRR de Grand Poitiers :** Le projet personnel de CPES est un **projet d'ouverture** : occasion de rassembler ses connaissances techniques, musicales, de culture, d'organisation... pour mener un projet dont le sujet sera développé dans un écrit et mis en pratique dans 30 minutes de réalisation artistique. Ce projet est une opportunité pour élargir ses qualités artistiques et organisationnelles en interrogeant son avenir professionnel.

- Le projet est prévu pour une durée de 30 minutes maximum pour la partie publique, suivie d'un entretien de 15 minutes environ avec le jury.
- Les conditions matérielles de réalisation doivent correspondre aux possibilités offertes par l'établissement en termes de locaux, de dispositifs techniques, de personnels.

**Pour le CRR de Grand Poitiers :** une seule répétition sera accordée avant la présentation du projet au sein de l'auditorium. Il est donc fortement recommandé de pouvoir créer des occasions dès le mois de janvier pour jouer dans l'Auditorium.

Le projet personnel ne doit pas faire intervenir un enseignant accompagnateur sauf en cas de raisons spécifiques (demande à faire à la Direction).

Afin de garantir une égalité entre les élèves, aucun projet ne peut avoir comme conséquence d'engager des dépenses personnelles de l'élève (à l'exception éventuelle de petites dépenses marginales) notamment en termes de rémunération de personnel, de location de matériel ou de locaux.

- **Projet commun à deux élèves :** Sous certaines conditions et après décision favorable de la Direction, deux élèves peuvent présenter ensemble un projet commun. Il conviendra alors que, tant au niveau de l'avant-projet que de sa présentation, la part prise par chacun des élèves dans la préparation et la réalisation soient clairement de même importance. Par ailleurs, l'ambition et la nature du projet doivent justifier l'intérêt de cette présentation collective.

- Lorsqu'un élève est engagé dans deux disciplines dominantes (par exemple instrument et FM ou écriture), il a la possibilité de ne présenter qu'un seul projet valable pour les deux cursus. Dans ce cas, le projet doit comprendre de la part de l'élève des prestations significatives des deux dominantes.

### **Avant-projet et suivi**

Afin de vérifier la faisabilité et la pertinence de celui-ci au vu des éléments de définition ci-dessus, l'élève dépose auprès de la direction un **avant-projet**.

Lors de la rédaction de l'avant-projet, les candidats doivent indiquer précisément les moyens et l'assistance technique qu'ils souhaitent, étant entendu que la direction du Conservatoire peut être amenée à les refuser et à demander à l'élève de restructurer son projet pour tenir compte de ces contraintes.

Celui-ci est soit :

- Validé sans réserve particulière : l'élève peut alors s'engager dans son travail de préparation
- Précisé, modifié ou reconsidéré lors d'un entretien avec la direction.

L'élève remet son projet écrit définitif selon le calendrier défini par le coordinateur et se prépare à la prestation artistique publique.

### **Évaluation et validation**

Un dossier écrit est rendu en amont suivant le calendrier fixé et lu par le jury.

Prestation artistique de 30 minutes suivie d'un entretien de 15 minutes

Le jury est composé d'un membre de la direction et d'une personnalité artistique invitée.

A l'issue de la présentation artistique du projet de l'élève et de son entretien, le jury évalue la séance selon quatre critères :

- Qualité et originalité de la prestation (tant sur l'ensemble de ses interventions orales ou écrites que sur le travail d'encadrement, de conception et d'organisation qu'il aura été amené à fournir)
- Adéquation avec la présentation écrite du projet et, d'une manière générale, avec le sujet ou le thème de son projet
- Qualité et quantité du travail effectué
- Maîtrise de l'entretien avec le jury permettant notamment de vérifier en quoi l'élève est bien le concepteur de son projet, ce qu'il en a retiré à titre personnel et s'il est conscient de ses éventuelles faiblesses.

Le jury attribue ensuite une note de 0 à 20 avec un commentaire écrit. A partir de la note de 10/20, le projet est validé.



# Cycle spécialisé/CPES - Examen d'entrée

## Texte du réseau Poitou Charentes

### Épreuve commune à toutes les disciplines : Test de positionnement de Formation Musicale

Tous les candidats doivent se présenter à une épreuve de FM commune (test de positionnement) mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse ainsi que la culture du candidat (questionnaire écrit à partir de trois extraits musicaux d'esthétiques différentes et oral).

Cette épreuve peut être organisée en un lieu unique ou dans chaque établissement.

La correction est assurée par une équipe composée d'enseignants représentant chaque établissement.

Cette épreuve est organisée en amont des autres épreuves d'admission. Son résultat est communiqué au candidat à l'issue de l'ensemble des épreuves de l'admission.

En cas de trop grande fragilité des résultats, le candidat peut ne pas être admis à se présenter aux autres épreuves.

### Pour les disciplines instrumentales et vocales /jazz / musiques actuelles / musiques anciennes

- L'interprétation d'un programme au choix du candidat comprenant au moins deux œuvres (ou extraits) de styles différents et un imposé.
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

### Pour la direction d'ensembles vocaux

- Séance de travail de 15 minutes avec un ensemble vocal, consacré à l'apprentissage d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre dont le titre est communiqué au candidat 15 jours avant l'épreuve (l'ensemble vocal ne connaît pas l'œuvre).
- Tests de déchiffrage vocal et pianistique, de lecture de langues étrangères (latin, italien, allemand, anglais) et d'un texte en français issu du répertoire théâtral
- Interprétation vocale d'une mélodie, d'un air ou d'un lied au choix du candidat
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

### Pour l'accompagnement instrumental et vocal

- Interprétation d'une œuvre pianistique au choix du candidat, d'une durée de 10 minutes au maximum
- Lecture à vue d'un accompagnement vocal ou instrumental avec un soliste (préparation 30 minutes)
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

### Pour la Formation Musicale, l'écriture, la composition

- Une interprétation instrumentale ou vocale au choix du candidat (durée 5 à 10 minutes)
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

S'ajoutent à ces épreuves, en fonction de la spécialité :

- Pour la Formation Musicale : Une lecture à vue vocale et rythmique comprenant une séquence de mémorisation
- Pour l'écriture : une mise en loge comprenant la réalisation d'un chant et d'une basse donnée ainsi qu'une invention mélodique suivant des caractéristiques données (durée : 8 heures)
- Pour la composition : une invention mélodique sur le thème de « La Follia » (invention mélodique à trois voix sur basse chiffrée donnée suivie de son orchestration selon un effectif imposé)

### Pour la culture musicale

- Trois commentaires d'écoute
- Deux épreuves concernant les matières spécifiques à la Culture Musicale

### Pour l'histoire de la musique :

Epreuve écrite : dissertation portant sur des notions d'histoire de la musique (périodes musicales, spécificités, comparaisons...)

### Pour l'analyse :

Courte pièce musicale à analyser (forme, parcours harmonique et tonal, problématique, spécificités mélodiques, rythmiques, orchestrales, situation et résonances historiques de l'œuvre...)

Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

### Pour la composition électroacoustique

- Présentation d'une œuvre électroacoustique d'une durée d'au moins 8 minutes
- Présentation d'une œuvre mixte (ou interactive) d'une durée d'au moins 5 minutes



Une épreuve écrite de FM commune à toutes les disciplines \*  
Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

### **Pour les musiques traditionnelles**

- Présentation d'un programme de trois séquences : Une séquence à danser de l'aire culturelle (Musiques traditionnelles des Pays du Centre-ouest) /Une séquence à écouter de l'aire culturelle/ Une séquence d'une autre aire culturelle
- Restitution et interprétation sur l'instrument ou la voix d'un extrait musical
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat
- Culture musicale : une épreuve de FM commune à toutes les disciplines

# Cycle spécialisé : Note cadrage pour le DEM

## Programme pour UV de dominante du DEM

### **CORDES FROTTEES (Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse)**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre pour instrument seul et une œuvre accompagnée au piano ou au clavecin, dans chacun des styles ou époques suivants :

1. baroque ou classique
2. romantique, post-romantique ou 20<sup>ème</sup> siècle (jusqu'aux années 1950)
3. musique d'aujourd'hui

Précision sur la séquence « expression libre » : Cette expression artistique (d'une durée de 3 minutes environ) doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences. Il pourra s'agir, par exemple et de manière non limitative :

D'une interprétation instrumentale, seul ou en groupe, dans une esthétique autre que « classique » (jazz, musiques actuelles, traditionnelles, théâtre musical, etc...)

D'une création, transcription ou composition personnelles (dans le cas d'une œuvre écrite, la partition devra être remise au jury)

D'une improvisation

### **GUIWARE**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte l'interprétation de trois œuvres à minima dans chacun des styles ou époques suivants :

1. renaissance, baroque ou classique (jusqu'à 1820)
2. romantique, moderne (jusqu'à 1950) ou hispanique/sud-américain
3. musique d'aujourd'hui

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **FLUTE TRAVERSIERE**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ).

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano ou au clavecin, dans chacun des styles ou époques suivants :

1. Baroque ou classique
2. Classique (si l'œuvre 1 est baroque), romantique, post-romantique ou 20<sup>ème</sup> siècle (jusqu'aux années 1950)
3. Musique d'aujourd'hui

(Ce programme doit comprendre au moins une œuvre jouée à la flûte traversière en ut. Les autres peuvent Indifféremment être interprétées à la flûte traversière en ut, à la flûte en sol, au traverso...).

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **HAUTBOIS**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano ou au clavecin, dans chacun des styles ou époques suivants :

1. Baroque ou classique

2. Classique (si l'œuvre 1 est baroque), romantique, post-romantique ou 20<sup>ème</sup> siècle (jusqu'aux années 1950)

3. Musique d'aujourd'hui

(Ce programme doit comprendre au moins une œuvre jouée au hautbois moderne. Les autres peuvent indifféremment être interprétées aux hautbois moderne, au cor anglais, au hautbois baroque...).

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **BASSON**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano ou au clavecin, dans chacun des styles ou époques suivants :

1. Baroque ou classique

2. Classique (si l'œuvre 1 est baroque), romantique, post-romantique ou 20<sup>ème</sup> siècle (jusqu'aux années 1950)

3. Musique d'aujourd'hui

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **CLARINETTE**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano, dans les catégories suivantes :

1. Deux œuvres ou extraits d'œuvres du répertoire original pour clarinette de style et de forme différents

2. Une œuvre ou un extrait d'œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine

(Ce programme doit comprendre au moins une œuvre jouée à la clarinette Sib ou La. Les autres peuvent indifféremment être interprétées à la clarinette Sib ou La ou à la clarinette basse.).

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **SAXOPHONE**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano et une au moins jouée sur un autre instrument que l'alto. Les œuvres sont représentatives de chacune des catégories suivantes :

1. Deux œuvres ou extraits d'œuvres du répertoire original pour saxophone (s), de style et de forme différents

2. Une œuvre ou un extrait d'œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **TROMPETTE - CORNET**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano, dans les catégories suivantes :

1. Deux œuvres ou extraits d'œuvres du répertoire original de l'instrument, de style et de forme différents

2. Une œuvre ou un extrait d'œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine

(Ce programme doit comprendre au moins une œuvre jouée à la trompette ut ou sib. Les autres peuvent indifféremment être interprétées à la trompette ut ou sib, à la trompette piccolo, au cornet à pistons ou au bugle).

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

### **COR**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation d'œuvres ou extraits d'œuvres au choix et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte deux ou trois œuvres ou extraits d'œuvres dont une d'esthétique faisant apparaître une technique d'écriture contemporaine (après 1950) dont au moins une accompagnée au piano (Ce programme peut comprendre une œuvre jouée au cor naturel).

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## **TROMBONE**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano, dans les catégories suivantes :

1. Deux œuvres ou extraits d'œuvres du répertoire original pour trombone, de styles et de formes différents
2. Une œuvre ou un extrait d'œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine  
(Une des œuvres est obligatoirement interprétée au trombone ténor ; les autres peuvent être jouées sur trombone ténor, trombone basse, trombone alto, saqueboute...)

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## **TUBA - SAXHORN**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte au moins une œuvre accompagnée au piano, dans les catégories suivantes :

1. Deux œuvres ou extraits d'œuvres du répertoire original pour tuba ou saxhorn, de styles et de formes différents
2. Une œuvre ou un extrait d'œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## **CHANT**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation vocale publique qui comprend l'interprétation d'un programme d'au moins quatre œuvres ou extraits d'œuvres au choix à minima et séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation vocale :

Le programme au choix devra parcourir au moins trois époques différentes et illustrer les différentes formes d'écriture pour la voix :

Musique de théâtre (opéra, opéra-comique, opérette, comédie musicale...)

Musique religieuse, cantates, oratorios profanes et sacrés

Musique de chambre, lieder, mélodies

Un morceau au moins sera choisi dans le répertoire contemporain

Le programme comportera des œuvres dans trois langues différentes minimum dont une, au moins, en français.

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## **PIANO**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation en solo de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la séquence « prestation instrumentale » :

Le programme au choix comporte :

- Un morceau de la catégorie esthétique 4
- Les autres morceaux choisis dans les 3 autres catégories esthétiques

Catégories :

1. Baroque ou classique
2. Romantique ou post-romantique
3. Moderne (jusqu'en 1950)
4. Musique d'aujourd'hui

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## PERCUSSION

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation d'œuvres ou extraits d'œuvre au choix et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix comporte l'interprétation d'œuvres ou extraits d'œuvres, dont l'une au moins est accompagnée au piano, les autres étant interprétées au moins au clavier 4 baguettes, en multi-percussions et aux timbales.

Les œuvres ou extraits d'œuvres sont représentatives de chacune des catégories suivantes :

1. Œuvres ou extraits d'œuvres du répertoire original pour percussion
2. Une œuvre ou un extrait d'œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaine

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## HARPE

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation en solo de trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence « expression libre » (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la séquence « prestation instrumentale » :

Le programme au choix comporte l'interprétation de trois œuvres 0 minima dans chacun des styles ou époques suivants :

1. Baroque ou classique
2. Romantique
3. Moderne ou d'esthétique contemporaine

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## ACCOMPAGNEMENT

L'épreuve terminale se compose :

D'épreuves « techniques » :

- Transposition (mise en loge de 15 minutes)
- Réduction d'une partition (mise en loge 15 minutes)
- Déchiffrage d'un accompagnement (mise en loge 15 minutes)

D'un récital (durée 20 minutes environ) comprenant des œuvres du répertoire sonate, une réduction de partition d'orchestre préparée et une séquence d'expression libre.

**Précision sur la séquence « expression libre » (voir encadré ci-dessus)**

## ORGUE

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation d'un programme comprenant au moins trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence d'expression libre (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix doit permettre à l'élève, à la fois :

- De montrer sa capacité à interpréter des œuvres d'esthétiques différentes
- De mettre en valeur sa maîtrise d'instruments de types différents.

Précisions sur la séquence d'expression libre : Cette expression artistique doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences.

Il s'agit au choix :

- Soit une improvisation libre
- Soit la réalisation d'une basse continue préparée et jouée avec un ou plusieurs partenaires
- Soit l'interprétation d'une réduction d'un motet ou d'un madrigal et de sa diminution
- Soit l'interprétation d'une composition personnelle...

## CLAVECIN

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation d'un programme comprenant au moins trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence d'expression libre (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix doit permettre à l'élève, à la fois :

- De montrer sa capacité à interpréter des œuvres d'esthétiques différentes
- De mettre en valeur sa maîtrise d'instruments de types différents.

Précisions sur la séquence d'expression libre : Cette expression artistique doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences. Elle comprend :

Pour tous les candidats : la réalisation d'une basse continue préparée pendant les études et jouée avec un ou plusieurs partenaires.

Une séquence d'expression plus libre sous la forme, au choix :

- Soit d'une improvisation contemporaine
- Soit l'interprétation d'une composition personnelle écrite
- Soit l'interprétation d'un prélude non mesuré
- Soit une improvisation sur une basse continue

### **FLUTE A BEC**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation d'un programme comprenant au moins trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence d'expression libre (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix doit permettre à l'élève, à la fois :

- De montrer sa capacité à interpréter des œuvres d'esthétiques différentes
- De mettre en valeur sa maîtrise d'instruments de types différents.

Précisions sur la séquence d'expression libre : Cette expression artistique doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences. Il s'agit au choix :

- Soit d'une improvisation libre
- Soit de l'interprétation d'une composition personnelle
- Soit d'une improvisation sur une basse obstinée
- Soit d'une improvisation d'un prélude
- Soit d'une ornementation personnelle d'une pièce

### **VIOLE DE GAMBE**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale publique qui comprend l'interprétation d'un programme comprenant au moins trois œuvres ou extraits d'œuvres au choix a minima et une séquence d'expression libre (durée totale 30 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale :

Le programme au choix doit permettre à l'élève, à la fois :

- De montrer sa capacité à interpréter des œuvres d'esthétiques différentes
- De mettre en valeur sa maîtrise d'instruments de types différents.

Précisions sur la séquence d'expression libre : Cette expression artistique doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences. Il s'agit, au choix :

- Soit de l'interprétation d'une composition personnelle
- Soit d'une improvisation libre
- Soit d'une diminution sur un « ground »
- Soit d'une ornementation personnelle française ou allemande. Soit de la réalisation d'une basse chiffrée préparée et jouée avec un ou plusieurs partenaires.

### **JAZZ**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale ou vocale publique qui comprend :

- L'interprétation d'un programme comprenant trois morceaux à minima au choix du candidat contenant des séquences d'improvisation
- Une séquence de musique improvisée (Durée totale 30 minutes environ)
- Le candidat présente son répertoire dans un groupe de musiciens de son choix

Le programme de trois morceaux au choix à minima doit comprendre :

- Deux œuvres à minima du répertoire du jazz, de périodes, de styles et de formes différents
- Une composition personnelle du candidat

La séquence de musique improvisée doit permettre au candidat de montrer son savoir-faire dans l'un des courants des nouvelles musiques improvisées. Le candidat peut présenter cette séquence seul ou avec un ou plusieurs partenaires de son choix.

### **MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale ou vocale publique qui comprend

- L'interprétation d'au moins trois morceaux du répertoire au sein du groupe dont le candidat fait partie au sein de son établissement (durée 15 minutes environ)
- L'interprétation d'un programme de créations personnelles ou collectives au sein d'un groupe extérieur avec lequel le candidat travaille régulièrement (durée 15 minutes environ)

Précisions sur la prestation instrumentale ou vocale :

Interprétation de morceaux du répertoire : le candidat remet au jury une liste d'au moins 10 morceaux d'esthétiques différentes travaillés pendant la dernière année du cursus. Le jury choisit dans cette liste les morceaux qui seront interprétés.

### **FORMATION MUSICALE SPECIALISÉE**

Évaluation des épreuves :

En fonction de son appréciation de l'ensemble des épreuves, le jury porte un jugement sur la prestation globale du candidat et en conséquence, donne une note de synthèse.

L'examen terminal comprend :

- Des épreuves orales portant sur les compétences de lecture et d'interprétation vocales et instrumentales ainsi que sur la culture musicale
- Des épreuves écrites portant sur les compétences d'écoute et d'analyse
- Une séquence d'expression musicale libre

Précisions sur les épreuves écrites qui comprennent :

- Relevé d'une basse tonale et de son chiffrage
- Reconstitution de parties manquantes dans la partition d'une œuvre diffusée
- Un passage de cette partition fera l'objet d'un dépistage de fautes (partition fautive et diffusion sonore exacte)
- Répondre à un questionnaire d'écoute portant sur différents points d'analyse d'une œuvre diffusée.

Précisions sur les épreuves orales :

Elles comprennent les épreuves suivantes :

1) Lectures rythmiques :

Interpréter avec la voix parlée plusieurs séquences rythmiques courtes, chacune offrant un type de difficultés particulières (valeurs ajoutées, changements de métriques, etc...)

2) Lectures à vue :

Interpréter (avec les paroles, ou le nom des notes ou lallation, ...) une œuvre vocale accompagnée, permettant notamment de vérifier la maîtrise d'intonation.

3) Lecture dans une partition d'orchestre

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le candidat exposera les éléments généraux de l'œuvre proposée (forme, harmonie, thématique, etc...)

Il devra ensuite, à la demande du jury, répondre à des questions précises (solfégiques ou analytiques) portant sur des éléments de détail (chiffrages d'accords, instrumentation, etc...) qu'il pourra être amené à reproduire, à chanter...

Durée de l'épreuve : 10 à 15 minutes

Le candidat aura le choix entre deux œuvres proposées par le jury, communiquées une semaine avant l'épreuve.

La partition est donnée aux candidats une semaine avant l'épreuve.

4) Interprétation d'une œuvre vocale ou instrumentale au choix du candidat dont la nomenclature ne peut excéder le quintette.

Les épreuves orales 1 et 2 sont préparées par le candidat pendant une mise en loge de 1h avant de se présenter devant le jury.

5) Séquence d'expression libre

Précisions sur la séquence « expression libre » :

D'une durée de 3 à 5 minutes ; "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences.

Il pourra s'agir, par exemple et de manière non limitative :

- D'une création, transcription ou composition personnelle (dans le cas d'une œuvre écrite, la partition devra être remise au jury)
- D'une improvisation



- D'une interprétation instrumentale, seul ou en groupe, dans une esthétique autre que « classique » (jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles, théâtre musical etc.)

NB : L'exposé oral sur le sujet de culture musicale (durée environ 15 minutes) sera validé dans le cadre du contrôle continu.

## **ELECTROACOUSTIQUE**

L'examen terminal comprend :

- Une mise en loge de 4 heures pendant lesquelles le candidat réalisera une composition de 3 minutes minimum utilisant comme matériel de base exclusif les prises de son fournies au moment de l'entrée en loge. L'utilisation du matériel personnel du candidat est autorisée.
- L'interprétation de deux compositions personnelles sur un acousmonium d'au moins 8 voies.
- L'interprétation de la composition réalisée en loge, éventuellement suivie d'un entretien avec le jury de 10 minutes maximum.

Précisions sur l'interprétation des compositions personnelles :

- La 1<sup>ère</sup> pièce doit être composée pour bande seule (durée 8 à 15 minutes)
- La 2<sup>ème</sup> pièce est soit une œuvre mixte (dispositif électro-acoustique et un ou plusieurs instrumentistes ou chanteurs), soit une œuvre pour dispositif électro-acoustique avec traitement du son en direct.

## **DIRECTION DE CHOEUR**

L'épreuve terminale se compose de 3 séances de travail avec chœurs (chœur d'enfants et chœur d'adultes choristes expérimentés ou non) et d'une séquence « expression libre » (prestation publique). Durée totale de l'épreuve (expression libre comprise) : 50 minutes environ.

Séances avec chœur (trois types de travail avec chœur) :

A Apprentissage d'une monodie par mémorisation (environ 20 minutes)

B Travail musical d'une œuvre polyphonique (au moins 4 voix) (environ 20 minutes)

C Direction de concert (environ 3 minutes + 5 minutes de « raccord ») Le chœur connaît l'œuvre.

NB : Au moins une de ces 3 séances est avec un chœur d'enfants

Trois œuvres au choix, dans les styles ou époques suivants :

1. Une monodie (A) (pas de contrainte stylistique ou d'époque) – Mise en loge du candidat de 20 minutes
2. Deux œuvres (B et C) de styles ou d'époques différents, dont une tirée des répertoires des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles. Au moins une des deux œuvres sera interprétée a capella
  - Une œuvre (B) donnée un mois avant l'épreuve (travail en autonomie)
  - L'autre œuvre (C) travaillée dans l'année

Précisions sur la séquence d'expression libre

Séquence d'expression libre d'une pratique artistique (durée 3 minutes environ).

Cette expression artistique doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences. Il pourra s'agir, par exemple et de manière non limitative :

- D'une interprétation seul ou en groupe, dans une esthétique autre que « classique » (jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles...)
- D'une création ou composition personnelle
- D'une improvisation

...

## **MUSIQUES TRADITIONNELLES**

L'épreuve terminale se compose d'une prestation instrumentale ou vocale publique qui comprend l'interprétation de plusieurs séquences ou suites de séquences musicales au choix et d'une « expression libre » (durée totale de 30 minutes environ).

Précisions sur la prestation instrumentale et/ou vocale :

Le programme au choix comporte différentes séquences ou suites de séquences mettant en lumière la diversité du domaine des musiques traditionnelles. Le programme proposera au moins :

Une séquence ou une suite de séquences pour instrument et/ou voix, à écouter ou à conduire la danse qui reflète une variété de style.

Une séquence ou une suite de séquences mettant en valeur l'ouverture vers un autre instrument (pratiques secondaires, instrumentales et/ou vocales)

L'interprétation d'une séquence « expression libre »

Précision sur la séquence « expression libre » :

Cette expression artistique (d'une durée de 3 minutes environ) doit être un "espace à soi" qui permet une autre mise en lumière de la personnalité du candidat et de ses compétences.

Il pourra s'agir, par exemple et de manière non limitative :

- D'une interprétation instrumentale et/ou vocale, seul ou en groupe, dans une esthétique autre que « traditionnelle » (jazz, musiques actuelles, musiques de l'Occident savant, théâtre musical, etc.)
- D'une création personnelle
- D'une improvisation
- D'une pièce spécifique pour danse chorégraphiée

## **ECRITURE**

L'épreuve terminale comprend :

- Une mise en loge de 10 heures pendant laquelle le candidat réalisera :
  - Une basse donnée, tonale, contrapuntique, non chiffrée pouvant faire appel à toutes les notions et les techniques d'écriture harmonique.
  - Un travail de variation, au choix du candidat à partir : d'un choral (orgue ou clavecin) ou d'un texte de style classique ou d'un texte de style romantique
- Une mise en loge de 6h pendant laquelle le candidat réalisera au choix :
  - Un chant donné (pour quatuor vocal ou instrumental, ou pour instrument ou voix et piano) de style tonal ou un texte permettant une écriture harmonique personnelle.

*Ce texte permettra l'exploitation de structures harmoniques plus librement ouvertes que dans le cadre d'une approche stylistique imposée. Le candidat pourra utiliser un piano pour la réalisation de ce texte.*

- La présentation d'un dossier de travaux personnels sur supports écrits et/ou audiogrammes.

L'une de ces réalisations - ne faisant pas partie du dossier - fera l'objet d'une interprétation publique devant le jury par des interprètes choisis (dont le candidat) et préparés par le candidat (voir expression libre).

Le dossier devra être remis par le candidat au moins 3 semaines avant la date de présentation au jury, à la direction de l'établissement d'accueil des épreuves.

NB : Les travaux réalisés en loge seront corrigés par le jury de l'examen terminal. L'ensemble des épreuves (dossier et mises en loge) ne fait l'objet que d'une seule note globale prise en compte pour la délivrance du DNOP.

Ø Une séquence d'expression musicale libre

La réalisation de la pièce interprétée devant le jury tient lieu d'expression libre.

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

## de GRAND POITIERS

5, rue Franklin

86 000 Poitiers

05 49 30 20 20

[conservatoire@grandpoitiers.fr](mailto:conservatoire@grandpoitiers.fr)

[Scolarite.conservatoire@grandpoitiers.fr](mailto:Scolarite.conservatoire@grandpoitiers.fr)

Retrouvez le Conservatoire sur

<https://conservatoire.grandpoitiers.fr>

Facebook et Youtube



### Site de bellejouanne

Ecole élémentaire M. Pagnol

23, rue de la jeunesse 86 000 Poitiers

06 76 36 87 33

[Musactuelles.crr@grandpoitiers.fr](mailto:Musactuelles.crr@grandpoitiers.fr)

### Site des Trois Cités

8, place des trois cités 86 000 Poitiers

05 49 30 21 86

### Site des Couronneries

37, bd des Hauteurs 86 000 Poitiers

05 49 62 23 60

### Site de Migné-Auxances

5, place de 11 novembre 86 440 Migné-Auxances

0549517822

[Conservatoire.sitemigne-auxances@grandpoitiers.f](mailto:Conservatoire.sitemigne-auxances@grandpoitiers.f)

### Atelier de danse Pôle Aliénor

28, Bd Jeanne d'Arc 86 000 Poitiers